



Rapport d'activité 2021

Ville de Chêne-Bougeries

1^{er} juin 2021 – 31 mai 2022

POLITIQUE

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif vous présente pour la douzième année consécutive le rapport d'activité de la ville de Chêne-Bougeries, en ligne sur le site Internet communal www.chene-bougeries.ch.

La forme numérique de ce rapport, qui relate les activités pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022, est à présent entrée dans les habitudes, et les pages du site qui lui sont consacrées sont visitées, téléchargées ou lues directement en ligne. Un bel effort d'économie de papier et d'argent, que nous vous remercions d'avoir suivi.

Cette année encore, le traitement de l'information met l'accent sur les faits marquants plutôt que sur un descriptif détaillé de chaque événement. Il montre le travail des autorités et de l'administration communale et reflète le dynamisme de la ville de Chêne-Bougeries, qui est résolument entrée dans une décennie de profonds changements, dus à son développement.

Nous vous souhaitons à nouveau une bonne lecture.

Pour le Conseil administratif
Florian Gross
Maire

Composition et répartition des fonctions du Conseil administratif

Florian Gross, maire et président

Dicastères :

- Service technique communal
- Espaces extérieurs
- Infrastructures et Bâtiments - Plan Climat communal
- Finances - contrôle de gestion
- Sports

Conseiller municipal de 2011 à 2020. Entré au Conseil administratif en 2020.

Marion Garcia Bedetti, vice-présidente

Dicastères :

- Police municipale
- Cohésion sociale et Santé - Petite enfance et Jeunesse
- Culture

Conseillère municipale de 2003 à 2015. Entrée au Conseil administratif en 2015.

Jean-Michel Karr, membre

Dicastères :

- Territoire - Patrimoine bâti - Village de Chêne-Bougeries
- Biodiversité - Patrimoine naturel – Mobilité, Feu - ORPC Seymaz – Sauveteurs
- Arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voirons
- Administration – Technologies – Communication

Conseiller municipal de 1999 à 2011. Entré au Conseil administratif en 2011.



Le Conseil administratif. De gauche à droite : Jean-Michel Karr, Marion Garcia Bedetti, Florian Gross

Conseil municipal

Composition au 31 mai 2022

Anthony Bauduccio, Les Verts, 2011

Mariette Bauduccio, Les Verts, 2020

Tina Bisanti, Alternatives, 2020

William Carmalt, Libéraux-Radicaux, 2020

Cyrille Dacorogna, Libéraux-Radicaux, 2020

Anne Déruaz-Lombard, Libéraux-Radicaux, 2015

Sébastien Empeyta, Les Verts, 2020

Pierre-Yves Favarger, Alternatives, 2021 (serment le 23 septembre 2021)

Hélène Gache, PDC – Vert'libéraux, 2020

Cécile Jolimay, PDC – Vert'libéraux, 2020

Marine Jullier-Sakkal, Les Verts, 2020

Marie-Thérèse Lamagat, Les Verts, 2020 (indépendante depuis le 1^{er} janvier 2022)

Florence Lambert, Libéraux-Radicaux, 2015

Jean-Philippe Lecour, Libéraux-Radicaux, 2017 (indépendant depuis le 11 février 2021)

Jean Le Guern, Les Verts, 2013

Antoine Locher, Libéraux-Radicaux, 2022 (serment le 10 février 2022)

Marianne Mathez-Roguet, Libéraux-Radicaux, 2015

Dominique Messerli, Les Verts, 2011

Anne Montfort, Les Verts, 2022 (serment le 10 février 2022)

Anne-Marie Nicolas, Alternatives, 2021 (serment le 18 novembre 2021)

Aoife Ryan, Les Verts, 2020

Laurent Schmidt, Libéraux-Radicaux, 2020

Monika Sommer, Libéraux-Radicaux, 2007

Thierry Ulmann, Libéraux-Radicaux, 2011

Olivier Urfer, Libéraux-Radicaux, 2020

Marc Wuarin, PDC – Vert'libéraux, 2020

Hélène Wyss, Les Verts, 2007

Démission le 23 septembre 2021 : Catherine Armand, Alternatives, 2015

Démission le 22 novembre 2021 : Charlène Heiniger, Les Verts, 2015

Démission le 23 septembre 2021 : Céline Pillonel Mathey-Doret, Alternatives, 2020

Démission le 31 décembre 2021 : Marie-Thérèse Lamagat, Les Verts, 2020

Démission le 31 décembre 2021 : Jacques Stroun, Libéraux-Radicaux, 2015

**« Le Conseil
municipal s'est
réuni à 6 reprises,
de juin 2021
à mai 2022 »**

Bureau du Conseil municipal

Thierry Ulmann, président, Dominique Messerli, vice-président, Hélène Gache secrétaire, ainsi que Catherine Armand, membre jusqu'au 23 septembre 2021, puis Tina Bisanti.

Le bureau du Conseil municipal s'est réuni 6 fois pour préparer les séances du Conseil municipal.

Commissions permanentes 2020-2025

Composition au 31 mai 2022

Cohésion sociale, Santé et Sports (8 conseillers)

Tina Bisanti, présidente; Anne Déruaz-Lombard, Hélène Gache, Marine Jullier-Sakkal, Antoine Locher, Anne Montfort, Laurent Schmidt, Hélène Wyss

Bâtiments et Infrastructures (8 conseillers)

Marc Wuarin, président; Anthony Bauduccio, Mariette Bauduccio, Cyrille Dacorogna, Anne Déruaz-Lombard, Sébastien Empeyta, Florence Lambert, Anne-Marie Nicolas

Culture (8 conseillers)

Florence Lambert, présidente; Mariette Bauduccio, William Carmalt, Cécile Jolimay, Pierre-Yves Favarger, Jean Le Guern, Dominique Messerli, Thierry Ulmann

Finances et Contrôle de gestion (8 conseillers)

Thierry Ulmann, président; Sébastien Empeyta, Hélène Gache, Jean Le Guern, Anne-Marie Nicolas, Aoife Ryan, Monika Sommer, Olivier Urfer

Petite enfance, Jeunesse et Ecoles (8 conseillers)

Laurent Schmidt, président; Tina Bisanti, Marine Jullier-Sakkal, Cécile Jolimay, Marianne Mathez-Roguet, Aoife Ryan, Monika Sommer, Hélène Wyss

Nature, Environnement et Biodiversité (8 conseillers)

Hélène Wyss, présidente; William Carmalt, Anne Déruaz-Lombard, Sébastien Empeyta, Pierre-Yves Favarger, Marianne Mathez-Roguet, Anne Montfort, Hélène Wyss

Territoire, Urbanisme et Mobilité (8 conseillers)

Jean Le Guern, président; William Carmalt, Anthony Bauduccio, Mariette Bauduccio, Pierre-Yves Favarger, Florence Lambert, Olivier Urfer, Marc Wuarin

Ad hoc Mobilité (8 conseillers)

Mariette Bauduccio, présidente; William Carmalt, Dominique Messerli, Anne-Marie Nicolas, Monika Sommer, Olivier Urfer, Marc Wuarin, Hélène Wyss

**« Les
commissions
permanentes ont
été convoquées
64 fois »**

Délégués au Centre sportif Sous-Moulin

Désignés par

le Conseil municipal : Anthony Bauduccio, Tina Bisanti, William Carmalt,
Hélène Gache, Monika Sommer

le Conseil administratif : Florian Gross

Déléguées au Centre de rencontres et de loisirs de Chêne-Bougeries

Désignés par

le Conseil municipal : Marianne Mathez-Roguet

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Délégués au Chêne-Bougeries Natation

Désignés par

le Conseil municipal : Gérard Jolimay

le Conseil administratif : Florian Gross

Délégués au journal « Le Chênois »

Désignés par

le Conseil municipal : Mariette Bauduccio, Olivier Urfer

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Délégués aux Editions Chênoises

Désignés par

le Conseil municipal : Dominique Messerli

le Conseil administratif : Marion Garcia Bedetti

Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement

Désignés par

le Conseil municipal : Jean Le Guern, Thierry Ulmann, Anne-Marie Nicolas

le Conseil administratif : Jean-Michel Karr

Ordres du jour des Conseils municipaux 2021-2022

Jeudi 10 juin 2021 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2021
2. Communications du Bureau :
Annonce relative à la constitution d'une commission ad hoc « Mobilité »
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Résolution relative au Plan Directeur Communal (PDCom) : adoption
 - 5.2 Projet de règlement relatif à la gestion des déchets : adoption
 - 5.3 Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement : approbation des comptes 2020
 - 5.4 Octroi d'un prêt d'un montant de CHF 2'865'245.- à la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement : vote
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 23 septembre 2021 - séance ordinaire

Prestation de serment de M. Pierre-Yves Favarger

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2021
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation du projet de budget communal 2022
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Résolution relative au Plan Directeur Communal (PDCom) : adoption
 - 6.2 Complétude des travaux de rénovation/transformation du bâtiment situé au N° 130 de la route de Chêne : vote d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 650'000.- TTC
 - 6.3 Délégation de compétences accordée au Conseil administratif pour la passation de certains actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 18 novembre 2021 - séance ordinaire

Prestation de serment de Mme Anne-Marie Nicolas

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Résolution relative au Plan Directeur Communal (PDCom) et au Plan Directeur des Chemins pour Piétons (PDPCP) : adoption
 - 5.2 Budget 2022 - votes :
 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
 - du budget administratif
 - 5.3 Versement d'une contribution au FIDU destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 962'000.- TTC)
 - 5.4 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 en vue d'amortissements complémentaires d'un montant global de CHF 2'831'482.32 : vote du crédit
 - 5.5 Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés au 31.12.2020, ainsi qu'en 2021, et présentant des dépassements : CHF 1'112'774.01
 - 5.6 Travaux d'extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries sous la forme d'un demi-groupe scolaire : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 10'000'000.- TTC)
 - 5.7 Acquisition d'un véhicule électrique destiné à l'entretien des espaces verts communaux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 53'000.- TTC)
 - 5.8 Acquisition d'un tracteur destiné prioritairement au déneigement des trottoirs sur domaine public : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 41'000.- TTC)
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 10 février 2022 - séance ordinaire

Prestations de serment de Mme Anne Montfort et M. Antoine Locher

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Constitution de servitudes au profit des parcelles N^{os} 428, 1162 et 1163 sur la parcelle N° 427 du cadastre communal
 - 5.2 Projet de plan de site N° 30205-511 abrogeant et modifiant pour partie le plan de site N° 29953-511 du Village de Chêne-Bougeries : vote du préavis
 - 5.3 Budget de fonctionnement communal 2022 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 15'000.- destiné à l'octroi d'une subvention en faveur du spectacle « Les enfants du Levant »
 - 5.4 Crédit d'étude coordonné en vue d'une définition des potentiels à bâtir sur diverses parcelles susceptibles d'accueillir des équipements publics communaux : vote du crédit d'étude et financement (CHF 720'000.- TTC)
6. Résolution relative à la dissolution de l'association 3 Chêne Culture
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 24 mars 2022 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2022
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation des comptes communaux 2021
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Chantier « A » du Village de Chêne-Bougeries : vote d'un crédit complémentaire de boucllement, d'un montant de CHF 55'000.- TTC
 - 6.2. Constitution de sept servitudes au profit de la commune de Chêne-Bougeries
 - 6.3. Assainissement extérieur, aménagements extérieurs et acquisition de servitudes : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 578'000.- TTC)
 - 6.4. Aménagement du café de la Fontaine et de l'arcade aux N^{os} 21 et 23 de la rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 835'000.- TTC)
 - 6.5. Révision du Plan Directeur Communal de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 55'000.- TTC
 - 6.6. Travaux de mise en séparatif du collecteur situé sur le chemin des Voirons : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 810'000.- TTC)
 - 6.7. Travaux de mise en séparatif du collecteur situé sur le chemin Paul-Seippel : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 320'000.- TTC)
 - 6.8. Budget de fonctionnement communal 2022 : vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 12'000.- TTC, en tant que subvention en faveur des Editions Chênoises
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

Jeudi 12 mai 2022 - séance ordinaire

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022
2. Communications du Bureau
3. Élection des membres du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021 : vote
 - 6.2 Ouverture d'un crédit complémentaire pour divers crédits d'engagement terminés au 31.12.2021 et présentant des dépassements : CHF 197'429.28
 - 6.3 Mandat d'étude – Révision des schémas de circulation de Chêne-Bougeries – nord, centre et sud : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 175'000.- TTC)
 - 6.4 Construction d'une crèche modulaire provisoire : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 3'443'500.- TTC)
 - 6.5 Travaux de mise en séparatif du collecteur EU/EP sous le chemin De-La-Montagne – étape 1 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 595'000.- TTC)
 - 6.6 Travaux de mise en séparatif du collecteur EU/EP sous le chemin De-La-Montagne – étape 2 : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'315'000.- TTC)
 - 6.7 Résolution relative à la création d'une commission « ad hoc Mobilité »
 - 6.8 Résolution relative à la création d'une commission « ad hoc toilettage du règlement du Conseil municipal »
7. Résolution relative à l'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 6 avril 2022, concernant l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.-, au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans-abri en 2022
8. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

RESSOURCES HUMAINES

L'administration communale

L'administration communale comprend 86 employés. Elle est dirigée par M. Nikola Blagojevic, secrétaire général et secrétaire du Conseil administratif depuis le 1^{er} février 2022; M. Raphaël Gaillard ayant quitté l'administration communale pour une pré-retraite, après 19 ans d'activité.

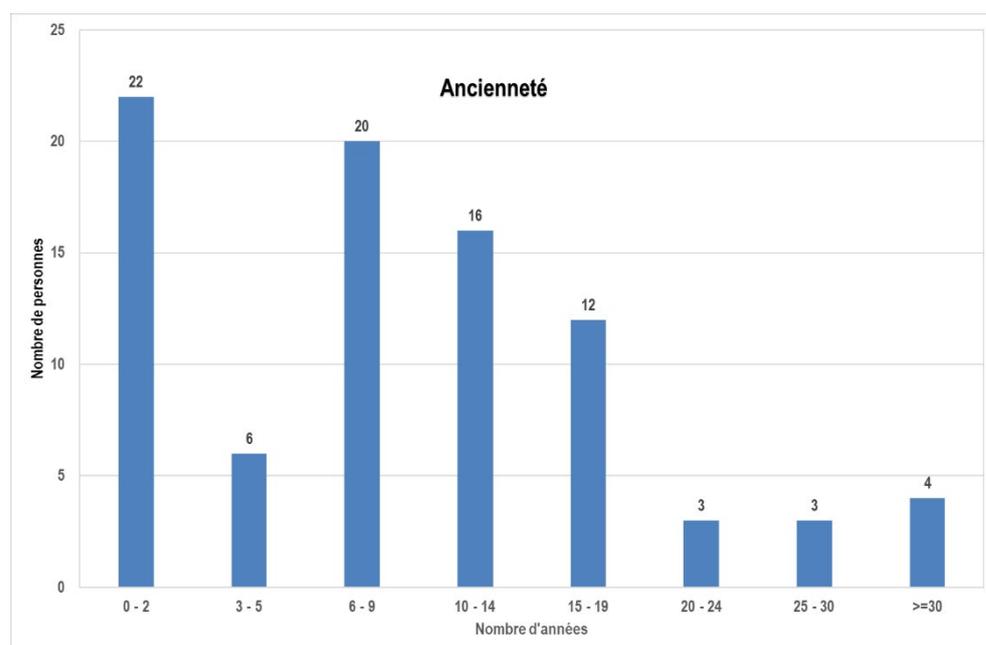
Courant mars 2022, M. Martin Fragnière a été engagé en qualité de secrétaire général adjoint et responsable du Pôle bâtiments, infrastructures, énergie auquel sont rattachés les Services extérieurs, soit le Service des parcs et promenades et le Service des routes et cimetière.

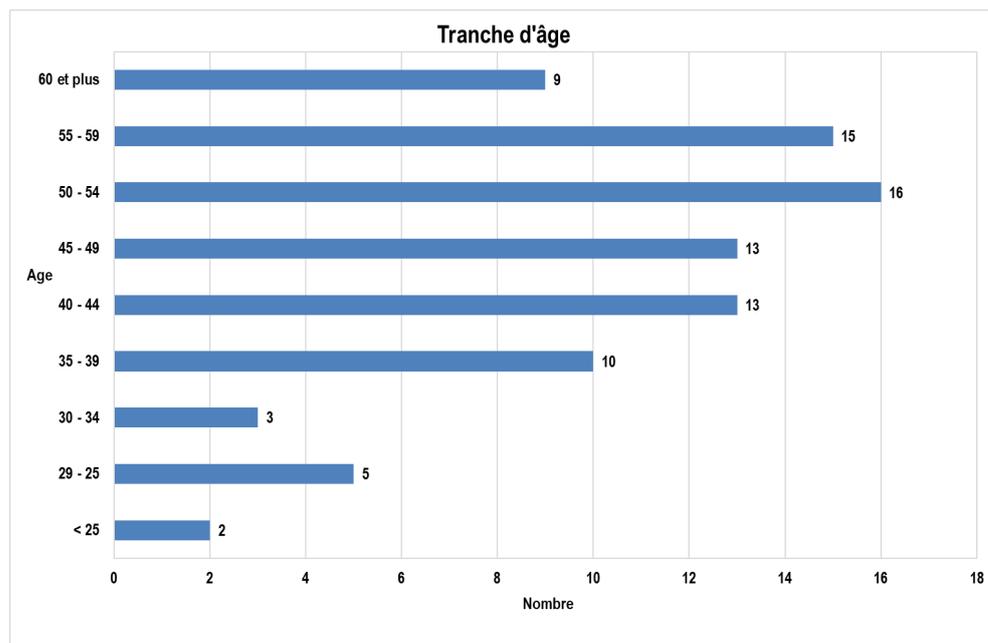
Le Service qualité et risques, technologies et communication a été créé.

Le Service territoire, biodiversité et mobilité s'est doté de deux nouveaux postes.

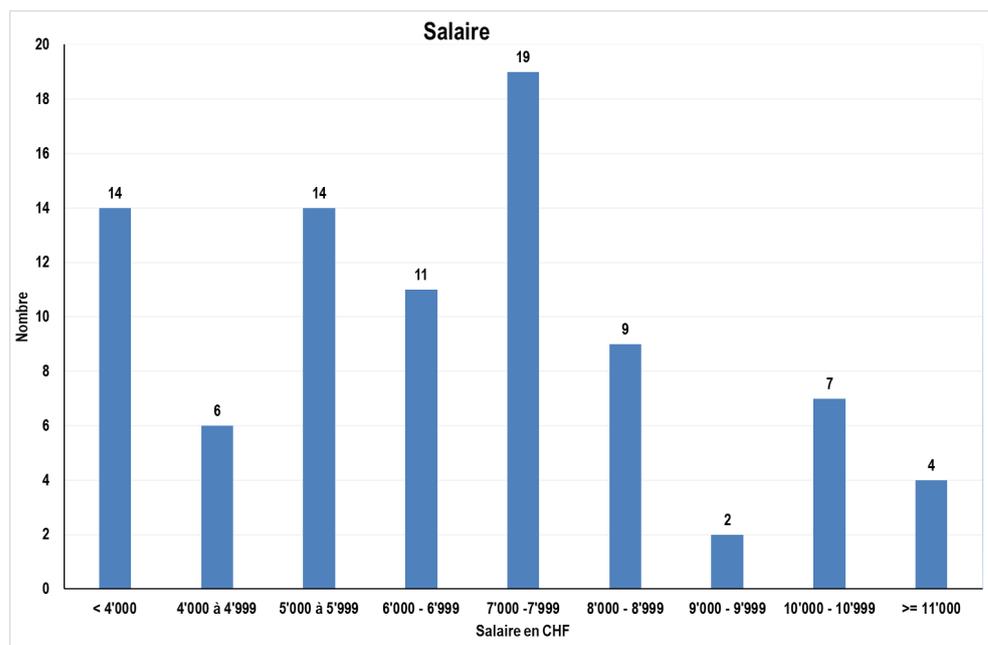
Statistiques

- L'effectif total est de 86 employés comprenant 41 femmes et 45 hommes
- Le taux d'activité moyen s'élève à 82 %.





Le salaire médian est de CHF 6'840.-



GESTION DES PATRIMOINES

Acquisition d'un tracteur destiné prioritairement au déneigement des trottoirs sur domaine public

Les véhicules dont disposent les services extérieurs communaux ne permettaient pas, au vu de leur largeur, d'effectuer un déneigement optimal des divers trottoirs du domaine public communal. Ainsi, ces derniers continuaient d'être pour partie déneigés à la pelle par les collaborateurs concernés. Afin de remédier à cette situation, il a été proposé de faire l'acquisition d'un tracteur de dimensions réduites correspondant à la largeur des trottoirs, en vue de rationaliser ces travaux.

À cet égard, il convient de préciser que le véhicule Boschung disposant d'agrégats d'hiver Pony P3, acquis à la suite du vote d'un crédit d'un montant de CHF 175'000.- TTC par le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 septembre 2018, est utilisé pour les travaux de déneigement le long du tracé de la Voie verte CEVA.

Pour ce faire, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 18 novembre 2021, de voter un crédit d'investissement d'un montant de CHF 41'000.- TTC destiné à l'acquisition d'un véhicule de marque John Deere, modèle 226 R 4x4, lame à neige Zaugg. Ce véhicule, équipé d'un moteur yanmar trois cylindres, d'une puissance de 25 CV est équipé d'une transmission hydrostatique à deux rapports, commandée par double pédale.

Acquisition d'un véhicule électrique destiné à l'entretien des espaces verts communaux

Les collaborateurs du Service des parcs et promenades disposaient, entre autres, d'un véhicule John Deere Gator 30 pour l'entretien des divers espaces verts communaux. Ce petit utilitaire a été acquis en 2011 et a été utilisé durant environ 4'000 heures; le kilométrage affiché à son compteur n'étant guère relevant, au vu de son usage dans un périmètre géographique restreint.

Son état de vétusté engendrait des coûts d'entretien relativement importants. A teneur de ce qui précède, des offres ont été sollicitées en vue d'acquérir un nouveau véhicule électrique, conformément à la directive concernant les principes écologiques régissant l'acquisition et l'utilisation des véhicules de l'administration communale de Chêne-Bougeries du 25 mars 2021.

Pour ce faire, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 18 novembre 2021, de voter un crédit d'investissement et financement de CHF 53'000.- TTC destiné à l'acquisition d'un véhicule de la marque Addax, modèle MT 15, offrant une autonomie d'environ 110km et possédant une capacité de chargement d'une tonne. Son moteur, d'une puissance de 9kW est un triphasé asynchrone.

Travaux d'extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries sous la forme d'un demi-groupe scolaire

Le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 9 mars 2017, un crédit d'étude et financement, d'un montant de CHF 37'000.- TTC, en vue de conduire une étude de faisabilité relative à l'extension, sous forme d'un demi-groupe scolaire, de l'école primaire de Chêne-Bougeries, étant encore précisé qu'une pré-étude y afférente avait été présentée aux membres de la Commission des bâtiments et travaux, lors de leur séance du 16 janvier 2017.

Cette étude a été menée à bien par le bureau AATH Tschumi-Heurteux architectes associés SA, pour un montant total de CHF 38'435,60, soit avec un dépassement de CHF 1'435,60, correspondant à 3.88% du crédit initialement voté.

À la suite de la cessation d'activité dudit bureau, il a été demandé à l'un de ses anciens collaborateurs, M. Damien Carugati, architecte fondateur du bureau Handustry, d'élaborer une offre relative à une phase d'avant-projet visant à permettre la dépose d'une demande définitive d'autorisation de construire, sur les parcelles N^{os} 1455 et 404 du cadastre communal.

Cette offre d'honoraires d'un montant de CHF 128'963.- TTC s'accompagnait de diverses autres offres d'honoraires de bureaux spécialisés pour un montant total de CHF 71'745.- TTC; étant encore précisé qu'un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avait été confié au bureau 2DLC architectes partenaires SA en lien, notamment, avec l'organisation d'un appel d'offre AIMP.

À teneur de ce qui précède, le Conseil municipal avait décidé, lors de sa séance du 27 septembre 2018, d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement d'un montant de CHF 300'000.- TTC visant à permettre la dépose d'une demande définitive d'autorisation de construire.

Cette démarche a été entreprise le 11 juillet 2019, étant encore précisé que la Commission cantonale d'architecture n'avait pas souhaité se prononcer dans le cadre d'une préconsultation préalable à ce dépôt, sachant, par ailleurs, que le projet initial avait fait l'objet de diverses adaptations, à savoir la création de vestiaires, d'une toiture en pente avec puits de lumière, d'un déplacement de la zone de dépose-minute, ainsi que de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite (PMR).

Au niveau des sous-sols, le plafond du parking souterrain projeté a été surélevé afin de permettre le stationnement d'un camion de pompier. Une liaison a été envisagée entre les trois bâtiments, à savoir l'école existante, sa salle de gymnastique et le nouveau demi-groupe scolaire. De plus, le local dévolu au concierge a été relocalisé.

Dans son préavis du 6 août 2019, la Commission cantonale d'architecture avait souhaité que le projet déposé soit modifié en vue d'une meilleure valorisation des extérieurs, ainsi que d'une réduction de l'impact de la rampe d'accès au parking souterrain.

En conséquence, une demande complémentaire avait été déposée le 10 décembre 2019.

Cette dernière prévoyait la suppression dudit parking souterrain, la création d'un couvert pour un véhicule de pompier à l'arrière de la salle de gymnastique, une mutualisation du parking comprenant une zone de dépose-minute, ainsi que la suppression d'un grand dépôt d'une surface de 300 m².

Cette demande complémentaire comprenait également la création de deux salles dédiées aux jeux et aux arts visuels, le maintien de deux demi-classes dans l'école existante, ainsi que la création d'un « pôle enseignants » offrant une vue privilégiée sur le préau.

Une étude complémentaire avait également été confiée au bureau paysagiste Wimade afin de répondre aux préoccupations de la commission cantonale d'architecture, étant précisé que le projet de réaménagement du préau visant à renforcer la végétation du site ne pourrait être mis en œuvre qu'à l'issue des travaux de mise en séparatif du collecteur encore unitaire à ce jour, situé sous la route de Chêne.

À cet égard, une étude de faisabilité relative à l'éventuelle implantation d'un bassin de rétention sous ledit préau avait été confiée au bureau spécialisé AJS.

Un appel d'offres en entreprise totale en vue de la réalisation des travaux projetés avait fait l'objet d'une publication sur Simap, le 10 décembre 2019.

Dans son préavis du 14 janvier 2020, la Commission cantonale d'architecture avait souhaité que de nouvelles modifications soient apportées au projet, concernant, notamment, la requalification des espaces extérieurs.

Sollicité par courrier le 19 janvier 2020, M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du Département du territoire (DT), n'avait pas souhaité prendre position dans le cadre de ce dossier, invitant la commune et ses mandataires à poursuivre le dialogue avec la commission cantonale concernée.

Ainsi, une nouvelle rencontre avait eu lieu avec l'architecte cantonal, le 14 mai 2020, en vue de trouver une solution de compromis reposant sur la présentation d'une maquette, d'un historique complet du projet, ainsi que des différentes variantes envisagées tout en démontrant l'infaisabilité d'un certain nombre d'entre elles.

Dans son nouveau préavis du 11 août 2020, et sans qu'aucun rendez-vous n'ait eu lieu sur site, la commission avait souhaité que la perméabilité entre les niveaux extérieurs soit augmentée tout en soulignant l'importance des espaces extérieurs.

À teneur de ce qui précède, deux propositions de solutions avaient été présentées à ladite commission le 27 août 2020.

Le mandat d'AMO avait, par ailleurs, été transféré en septembre 2020 à l'atelier d'architecture Claude Meylan et collaborateurs.

Une variante dite de compromis avait été proposée à la Commission cantonale le 2 décembre 2020, envisageant la création d'un grand parvis, le déplacement des accès livraison et voirie, ainsi que le déplacement de la rampe d'accès destinée aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Des compléments ont été formellement déposés le 7 janvier 2021 auprès du Département.

Dans son préavis du 19 janvier de l'année en cours, la Commission cantonale d'architecture avait indiqué apprécier le grand parvis projeté, tout en souhaitant que ce dernier s'arrête à l'angle du nouveau bâtiment.

À la suite du dépôt de nouveaux compléments le 18 mars 2021, une autorisation de construire définitive a été délivrée le 7 juin.

L'historique du projet ainsi que les diverses variantes envisagées et les détails constructifs ont fait l'objet d'une présentation détaillée par MM. Damien Carugati, Claude Meylan et François Campiche, architectes mandataires de la commune, lors de la séance de la Commission des bâtiments et infrastructures du 11 octobre 2021, élargie pour l'occasion à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Par ailleurs, sept offres ont été reçues en vue d'une adjudication des travaux en entreprise totale.

Après analyse de ces dernières, celle de l'entreprise Steiner a été retenue, pour un montant de CHF 8'651'272.19 (renchérissement 2022 de 2% inclus), ce dernier comprenant, au demeurant, des variantes de réalisation jugées pertinentes.

Tenant compte d'un poste pour « Divers et imprévus » correspondant à 10% dudit montant, soit CHF 865'127.22, et tenant également compte d'une reprise des sommes consacrées aux études préalables, soit CHF 38'453.60 et CHF 347'621.09, un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 9'902'474.10 arrêté à CHF 10'000'000.- était sollicité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 18 novembre 2021, un crédit d'engagement de CHF 10'000'000.- TTC pour les travaux d'extension de l'école primaire de Chêne-Bougeries sous la forme d'un demi-groupe scolaire.

Construction d'une crèche modulaire provisoire

La commune de Chêne-Bougeries compte 124 places de crèche sur son territoire. Cette offre est structurellement inférieure à la demande des parents. En effet, il faut compter en moyenne plus de 2 ans afin d'obtenir une place. Au mois de mars 2022, 215 dossiers étaient en attente, ce qui représente une augmentation de plus de 75% en 6 ans. Par ailleurs, selon les prévisions du SRED, la demande devrait continuer de croître. La commune devrait compter près de 900 enfants de moins de 3 ans en 2026, contre 634 en 2021.

Si le manque de places de crèche n'est pas une spécificité de Chêne-Bougeries, avec 24% des demandes couvertes, la Commune est néanmoins en deçà de la moyenne cantonale située à 29%. L'ouverture d'une crèche modulaire de 50 places permettrait à la commune de faire passer ce taux à plus de 30%.

Vu ce qui précède, le Conseil administratif a mandaté le bureau d'architectes Omarini Micello à Genève, afin d'effectuer un avant-projet, puis de réaliser la demande définitive d'autorisation de construire (phase SIA 3.1 à 3.3), pour un montant d'honoraires forfaitaire de CHF 161'500.- TTC. À cela s'ajoutent deux mandats, le premier visant à un accompagnement métier dans la définition des besoins spécifiques de la petite enfance à intégrer au cahier des charges de la construction de la crèche modulaire, pour un montant d'environ CHF 6'800.- TTC. Le second concerne la réalisation de l'appel d'offres pour la construction de la crèche modulaire sur le « parking vert » (pour 50 places, d'environ 600 mètres carrés brut), estimé à CHF 36'000.- TTC.

Enfin, il convient également de prévoir un mandat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) incluant la direction architecturale, pour un montant estimé à environ CHF 110'000.- TTC afin d'accompagner l'implantation de la crèche modulaire.

Cette dernière nécessitera de lancer un appel d'offres portant sur la construction du bâtiment (en entreprise totale), pour un montant estimé à CHF 2'205'000.- TTC.

A cette somme s'ajoutent les divers coûts liés aux nécessaires travaux préparatoires, les divers honoraires liés aux géomètres et ingénieurs, la viabilisation du terrain, les frais secondaires et taxes, ainsi que les aménagements extérieurs pour un montant de CHF 611'000.- TTC. Le démontage et la remise en état n'ont pas été chiffrés, dès lors que cela n'interviendra que dans 15 ans et que le degré d'incertitude est donc important.

Lors de sa séance du 2 mars 2022, la Commission petite enfance, jeunesse et écoles élargie à la Commission bâtiments et infrastructures a préavisé favorablement, à l'unanimité, le principe de la création d'une crèche sur le site du « parking vert » de la salle communale.

Lors de sa séance du 28 mars 2022, la Commission territoire, urbanisme et mobilité, élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal, a préavisé favorablement le principe de l'implémentation d'une crèche modulaire sur ce site, par 5 voix pour et 1 abstention.

Lors de sa séance du 7 avril 2022, la Commission finances et contrôle de gestion a préavisé favorablement, par 6 voix pour, soit à l'unanimité, l'octroi d'un crédit d'investissement et financement d'un montant total de CHF 3'443'500.- TTC pour la création d'une crèche sur le site du « parking vert » de la salle communale.

Enfin, lors de sa séance du 11 avril 2022, la Commission bâtiments et infrastructures a préavisé favorablement par 4 voix pour et 2 abstentions l'octroi d'un crédit d'investissement et financement d'un montant total de CHF 3'443'500.- TTC pour la création d'une crèche sur le site du « parking vert » de la salle communale.

A teneur de ce qui précède, le Conseil municipal a voté, lors de sa séance du 12 mai 2022, un crédit d'engagement de CHF 3'443'500.- TTC pour couvrir les travaux de réalisation d'une crèche située sur le parking de la salle communale dit « parking vert ».

Routes et cimetière

Collaborateurs

En avril 2021, le service, qui comprenait huit collaborateurs, est passé à neuf, à la suite de l'engagement d'un nouveau collaborateur. Une personne intérimaire a également été engagée d'octobre à mars 2022, afin de renforcer l'équipe et le service de piquet hivernal.

Entretien différencié

L'équipe du Service des routes et cimetière se consacre également à l'entretien du cimetière et toutes les tâches y afférentes (divers travaux de maçonnerie, réparation des bordures et dalles abîmées, création et entretien de massifs floraux).

Depuis l'année précédente, plus aucun produit de traitement phytosanitaire ou engrais chimique ne sont utilisés. Composer avec la nature plutôt que s'y opposer, c'est le défi que doit relever l'équipe à l'avenir. Certains quartiers au repos ont été et seront transformés en prairie fleurie; les autres quartiers affectés seront engazonnés. Une étude auprès d'un bureau d'ingénieurs paysagistes a été lancée, ainsi qu'un diagnostic et des recommandations par une architecte historienne, afin de mener une réhabilitation écologique, de favoriser le développement de la biodiversité et de valoriser le site.

Une telle approche implique bien évidemment un changement d'état d'esprit et de tolérance, ainsi que l'apprentissage d'une nouvelle façon de travailler. L'usage de machines à moteur a été en grande partie remplacé par des machines électriques et le nombre de personnes mises à disposition pour améliorer les résultats a été réévalué à la hausse.

Un suivi et un contrôle de l'état sanitaire des arbres continuent d'être effectués régulièrement. Des travaux d'entretien ont été réalisés sur divers cèdres ornant le cimetière. Une taille de maintien et une légère éclaircie sur l'ensemble de la couronne des arbres demeurent toujours nécessaires au vu de la situation météorologique de ces dernières années, propice aux orages.

Décorations

En fin d'année, comme à l'accoutumée, les collaborateurs ont procédé à la mise en place de diverses décorations lumineuses dans l'ensemble de la commune. La traditionnelle et gigantesque boule de Noël en 3D a illuminé le parvis de la mairie.

Des décorations, certaines entièrement réalisées par l'équipe, ont également été aperçues durant la période de Pâques.

Projets divers

La collaboration avec plusieurs cycles d'orientation genevois s'est poursuivie dans le cadre du projet LIFT. Ainsi, plusieurs élèves ont eu la possibilité d'effectuer des stages pratiques de trois mois permettant de mieux définir leur futur professionnel.

L'équipe des routes et cimetière, en collaboration avec celle du Service des parcs et promenades, a également procédé à des travaux de réparation de plusieurs clôtures dans les écoles et parcs, ainsi que des projets en lien avec le service culturel et certains établissements scolaires.

Des travaux de fouilles et mise en place d'éclairages extérieurs sur certains chemins piétonniers, des travaux de marquages routiers, de parcours didactiques et de sécurité dans certains préaux d'écoles, des travaux de marquages routiers et des réparations sur chaussées ont également été exécutés par le service.

Manifestations diverses

Malgré les mesures sanitaires liées au Covid, les collaborateurs ont été sollicités à quelques reprises en 2021 afin d'apporter leur soutien logistique dans le cadre de quelques manifestations communales en extérieur, telles que les Promotions (sur 2 jours), les *Concerts au Parc*, les *Animations au parc Stagni*, ainsi que la fête de la St-Nicolas.

Ils ont également participé à la distribution de pommes et pommes de terre en faveur des ménages les plus modestes de la commune, tout en appliquant scrupuleusement les règles de sécurité et d'hygiène préconisées.



Création d'une aire de pique-nique par les services extérieurs – parc Stagni

Parcs et promenades

Collaborateurs

En 2021, le nombre de collaborateurs était de neuf : six qualifiés, deux apprentis et un responsable.

Deux intérimaires ont été engagés de juin à mars et d'octobre à mars, afin de venir en aide aux collaborateurs des parcs et promenades.

Entretien et gestion différenciés

Les pratiques d'entretien différencié mises en place en 2020 se sont poursuivies. Le passage progressif d'un entretien intensif vers un entretien extensif a été adopté par les collaborateurs.

Les zones à forte, moyenne et faible valeurs d'usage ont été ciblées par l'équipe des parcs et promenades afin d'adapter, en fonction, l'entretien. Ainsi, le gazon a été tondu régulièrement dans les endroits à forte valeur d'usage. En revanche, dans ceux à faible valeur d'usage, l'entretien y a été réduit et des graines de fleurs sauvages ont été semées.

Le lierre et la vigne colonisant les murs de la commune ne sont plus systématiquement enlevés car leur développement maîtrisé permet un rafraîchissement de l'air en été et aux lézards et divers insectes de s'y cacher. Les surfaces en pavés ne sont plus désherbées systématiquement. Le développement est maîtrisé par le passage régulier de la débroussailleuse électrique.

Dès le mois de juin, la fréquence de tonte a été réduite afin de favoriser la floraison et la venue des insectes. Le désherbage au pied des arbres a également diminué, tout en maintenant le désherbage manuel des places et des chemins.

Les arbustes sont toujours taillés selon les périodes de floraison. Les branches sont broyées sur place et épanchées au pied des arbustes afin de garantir un amendement naturel. Un suivi de l'état sanitaire des arbres a été effectué régulièrement. Le branchage sec tombé au sol du patrimoine arboré de la commune a été ramassé régulièrement, et soigneusement mis en tas, au pied des arbres ou en forêt, créant un véritable petit biotope.

Le ramassage systématique de feuilles mortes a également été arrêté. Celles-ci ont été, lorsque possible, soufflées au pied des arbres.

L'usage des machines à fort taux de pollution, telles que les débroussailleuses ou les souffleuses à moteur deux temps, a été remplacé par l'utilisation d'équipements à batteries électriques.

L'amendement de mulch au pied des arbres avec le propre compost a continué.

Il a, par ailleurs, été procédé à une diminution du nombre de bacs de plantes annuelles et bisannuelles et à leur substitution par des bacs de vivaces, la transition vers un entretien extensif impliquant ce type de conversion.

Diverses zones de refuge pour la petite faune ont été créées, notamment une haie sèche au Rondeau des Bougeries, réalisée avec les branches de l'élagage des arbres alentour.

L'équipe a également suivi une formation sur le fauchage à la faux « enchapelée ». Ainsi, le parc Stagni et les bords de route ont été fauchés selon cette méthode.

Lorsque cela était nécessaire, de la matière du Salève, constituée essentiellement de calcaire naturel, a été rajoutée sur les chemins ou places de la commune.



Fauchage au moyen de faux chapelées – parc Gautier

Aménagements

Dépôt des Parcs et promenades

L'extérieur du dépôt a été entièrement réaménagé. La haie de Laurel a été arrachée puis remplacée par des bacs potagers. Des rosiers et des sapin bleus, récupérés aux abords du dépôt, ont été mis en terre.

Les apprentis ont réalisé un massif, leur permettant de gérer la plantation et l'entretien tout au long de l'année. Une place leur a été aménagée afin qu'ils s'exercent à la réalisation de pavages et d'escaliers.

Mairie

Les trois sapins, plantés il y a quelques années dans des bacs sur la terrasse de la Mairie, ont été arrachés. Deux d'entre eux ont été replantés provisoirement aux abords du dépôt en prévision d'une utilité ultérieure comme décoration de fêtes de fin d'année. Le troisième s'est enraciné dans la forêt du parc Stagni. A leur place, un amélanchier et un cerisier ont été mis en terre, avec à leurs pieds, une plantation de vivaces.

Chemin des Fourches

Le chemin des Fourches a été réaménagé. Des voliges ont été mises en place et de la matière du Salève a été ajoutée. De plus, trois arbustes ont été plantés et un gazon fleuri a été semé.



Cerisier « Prunus » et parterre
- mairie de Chêne-Bougeries

Ecole de Chêne-Bougeries

Les pavés gazon qui entouraient les tilleuls du préau de l'école ont été retirés, afin de libérer les racines. Du mulch a été mis en place.

Ecole du Belvédère

Les cailloux qui entouraient le sapin du préau ont été retirés et du mulch a été mis en place.

Plantations

De nombreuses plantations ont été réalisées dans toute la commune, notamment celle constituée de plantes de terre comme le Rhododendron, le Camélia et l'Hortensia. En tout, 34 arbres et arbustes ont été plantés en 2021 et 2022.

Plus de 50'000 bulbes ont également été plantés à la main par l'équipe des parcs et promenades, et quand cela était possible au moyen d'une machine.

Potager du Vallon « ProSpecieRara »

La mairie de Chêne-Bougeries a reçu une distinction par le label de la Fondation ProSpecieRara pour ses activités de conservation et de promotion de la diversité des plantes dans son potager du Vallon.

Ce dernier a été agrandi par le mélange de fleurs et de légumes dont, entre autres, des cardons épineux de Plainpalais, des betteraves noires de Lausanne, des ar-roches rouges, des tournesols Reine de velours, des tagètes Légion d'honneur. Les graines de pois de Revermont ont été récoltées et transmises à ProSpecieRara afin de préserver et conserver la variété.



Potager du Vallon

SPORTS & LOISIRS

Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM)

Le Centre Sportif Sous-Moulin est une magnifique carte de visite pour les Trois-Chêne. Une réussite résultant de la synergie mise en œuvre entre les communes et la direction du centre pour maintenir, rénover et améliorer les infrastructures dédiées à la pratique sportive sous toutes ses formes.

Le Groupement du CSSM représentant les communes chénoises mesure parfaitement l'importance de la pratique sportive sous toutes ses formes, que ce soit pour maintenir, recouvrer ou améliorer la santé ou dans une optique de compétition. C'est la raison pour laquelle il soutient le développement des équipements du CSSM, mais aussi l'entretien et la pérennité des bâtiments, en visant toujours une diminution de son empreinte carbone.

Cette gestion constructive et réfléchie, ajoutée au savoir-faire du CSSM et bien sûr aux résultats des clubs chénois, concourent incontestablement à l'image d'excellence véhiculée par le Centre Sportif Sous-Moulin.

Le groupement intercommunal

Le bureau du Conseil intercommunal s'est réuni dix fois. Le Conseil intercommunal a quant à lui été convoqué à cinq reprises.

Durant l'année écoulée, le Conseil intercommunal a validé les comptes 2020; il a examiné les situations comptables 2021 arrêtées aux 31 mars, 30 juin et 30 septembre et il a accepté le projet de budget d'exploitation 2022.

Il a préavisé favorablement à l'intention des Conseils municipaux la création d'un pavillon des sports des Trois-Chêne (DT 198). Le crédit d'étude pour la rénovation, l'optimisation et la modernisation des équipements sportifs de la zone athlétisme (DT 198), bien qu'accepté par le Conseil intercommunal, n'a pas été soumis au vote des Conseils municipaux.

Il a également validé le choix de la Commission Mérite pour l'attribution de cette récompense basée sur les résultats réalisés en 2020, ainsi qu'en 2019; la cérémonie 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie. La réception protocolaire qui s'est tenue en mai 2021 a par conséquent récompensés les lauréats des deux années précitées.

À la suite de la motion déposée par la commune de Chêne-Bourg visant une répartition équitable du financement des investissements du Centre sportif Sous-Moulin, le Conseil intercommunal a nommé une commission ad hoc pour examiner les statuts du Groupement et les possibilités vis-à-vis de la motion. Pour ce faire, les conseillers ont pu s'appuyer sur les recherches et l'exposé légal des différents éléments, effectués par Mme Matthey-Doret, juriste. Au vu des conclusions rendues par ladite commission, la commune de Chêne-Bourg a retiré sa motion.

Ressources humaines du Centre sportif

Le personnel du CSSM est resté stable. Le Service des ressources humaines du centre a géré durant l'année une quarantaine de dossiers.

Le centre a fait appel à du personnel auxiliaire sur la base de contrats à durée déterminée; en été pour renforcer l'équipe technique et dans le cadre de l'ouverture publique de la patinoire en saison de glace. A titre exceptionnel ou pour des travaux ponctuels nécessitant un effectif élargi, tels que montage et démontage de la bulle tennis, une société spécialisée dans la main d'œuvre temporaire a été mandatée.

En tenant compte des différentes catégories de personnes, le centre sportif compte une quarantaine de collaborateurs. Concernant la formation, des sessions de premiers secours ont été dispensées aux collaborateurs techniques qui sont au plus proche des usagers. D'autres formations prévues ont en revanche été annulées en raison de la pandémie (notamment le cours de maître de glace).

En automne 2021, un cours exposant les outils de base et de prévention des harcèlement et abus sexuels dans le sport a été suivi par le personnel du CSSM.

Relevons encore que le centre sportif compte dans ses rangs un troisième gardien titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation, obtenu au terme d'une année de cours du soir et du week-end.

Rapport financier

Statutairement financé par les contributions des communes, au prorata de leur nombre d'habitants, le budget du centre sportif bénéficie aussi, dans une moindre mesure, de ses recettes propres. Sous réserve de l'approbation des comptes par le Conseil intercommunal, l'exercice se termine sur une perte de CHF 5'701.61.

Les restrictions liées à la pandémie de Covid, les fermetures, accès partiels ou sélectifs à nos installations ont eu une incidence significative sur les comptes 2021 et leur réel impact est difficilement mesurable sur les comptes, s'agissant des locations sans contrat de bail.

Par ailleurs, le CSSM ne facture plus de redevances aux clubs chênnois pour l'occupation de ses infrastructures.

Equipements, installation, entretiens et travaux

Dans le souci de pallier le vieillissement de certaines installations et pour en garantir une utilisation optimale, certains travaux ont été réalisés, en collaboration avec des sociétés privées ou exécutés à l'interne, en utilisant les compétences métiers des collaborateurs du service technique.

L'activité réduite imposée pour des raisons sanitaires a permis à notre équipe technique d'effectuer des travaux périodiques pour lesquels le temps fait parfois défaut, mais aussi d'en anticiper d'autres ou de prendre le temps de valoriser certains espaces extérieurs.

Parmi les travaux réalisés en interne durant l'année 2021 :

Général

- Divers travaux de plomberie des sanitaires, de radiateurs et d'électricité
- Nettoyage des canalisations.

Espaces extérieurs

- Aménagement végétal devant l'entrée de la halle curling
- Aplanissement et dégagement végétal de la zone des terrains de beach-volley
- Remplacement de deux charmes dans la zone du chemin d'accès au lotissement des Collines de Sous-Moulin.

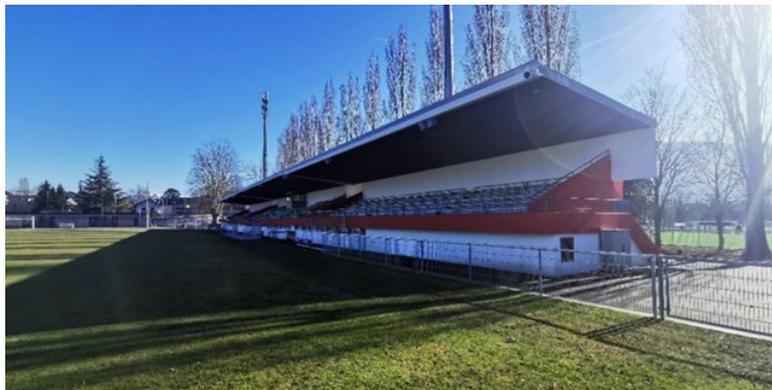
Patinoire

- Peinture d'une porte accordéon dans le local lisseuse.

Dans le cadre des infrastructures du stade, la rénovation du bâtiment des vestiaires et des tribunes (DT 112) suit son cours. Les nouveaux pavillons vestiaires ont été mis à disposition des clubs de football en août et la réfection du terrain synthétique B (DT 189) s'est terminée fin juillet.

Energie

Le total des charges énergétiques 2021 toutes sources comprises (gaz, eau, électricité) représente 30% du budget d'exploitation.



Mérite sportif

En mai 2021, une cérémonie réunissant les lauréats 2019 et 2020 s'est tenue en petit comité, gratifiant :

Pour 2019 :

Catégorie Mérite Sportif performance Equipe/Club :

- l'équipe C Inter du CS Chênois Football, victorieuse du championnat interrégional de la saison 2018-2019 et des finales suisses de la catégorie C Inter.

Prix d'encouragement individuel :

- Mme Kenza Bourassi, sociétaire du Budo Club Trois-Chêne, judokate sacrée championne genevoise en catégorie Juniors et championne de Suisse F18.
- M. Victor Thijs, membre du Servette HC-Hockey sur gazon Genève, membre de l'équipe de Suisse et désigné meilleur gardien européen U16, lors de l'Euro-hockey 2019.

Pour 2020

Catégorie Mérite Sportif Dévouement :

- M. Stéphane Paneï, dévoué membre bénévole depuis plus de 26 ans dans l'instruction au tir des juniors de la société de Tir chênoise.

La vie du centre

La fréquentation des infrastructures de Sous-Moulin, à savoir :

- cinq terrains de football (trois en synthétique et deux en gazon)
- un bâtiment omnisports
- une patinoire
- une halle de curling
- cinq terrains de tennis
- deux terrains de beach-volley
- un terrain de basket extérieur
- une piste d'athlétisme
- diverses aires de saut et lancer
- une salle de musculation
- un fitness extérieur
- un espace multisports extérieur
- une aire de jeux pour enfants

a également été chamboulée par les restrictions et limitations de la pratique sportive.

Les différents clubs dont les entraînements et certains championnats ont souffert d'annulations ont malgré tout réalisé de belles performances, notamment en curling, football féminin, handball et volleyball.

Ludothèque de Chêne-Bougeries

L'association de la Ludothèque de Chêne-Bougeries a été créée en 2011. Elle a pour but d'offrir aux 0-99 ans la possibilité de disposer de jeux et de jouets de qualité soit sur place, soit à la maison, moyennant le versement d'une cotisation annuelle. Préalablement à la création de l'association, une telle activité s'était développée de 1983 à 2010 au sein du Centre de loisirs de Chêne-Bougeries, situé au N° 41 du chemin de la Gradelle. L'association est fortement soutenue, depuis sa création, par la commune de Chêne-Bougeries, laquelle octroie d'importantes subventions non monétaires et monétaires.

En 2021, l'équipe d'animation, constituée de deux ludothécaires et six bénévoles, a accueilli 2'400 enfants et adultes (2020, 1'420 usagers). Plus de 1'000 jeux et jouets ont été empruntés.

La deuxième édition du grand jeu d'énigmes intitulé « Cherchons ensemble » a été mis en place entre juillet et août 2021, en collaboration avec le Passage41 et le Spot de Chêne-Bourg, afin de faire découvrir la région aux familles en recherchant des indices sous forme de QRcode dans 12 lieux des communes de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg et de Cologny.

Durant l'été 2021, du 23 au 27 août 2021, et pour la deuxième année consécutive, la ludothèque, la commune de Chêne-Bougeries et l'équipe des travailleurs sociaux hors murs (TSHM Chêne&Co) se sont alliées afin d'offrir une alternative au festival Deschénés. Dans un cadre répondant aux normes sanitaires en vigueur, les enfants ont pu profiter et se dépenser lors des activités mises à leur disposition au parc Stagni.

Retrouvez toutes les activités de la ludothèque de Chêne-Bougeries sur son site Internet www.ludochene-bougeries.ch/accueil/



Animations au parc Stagni – août 2021

**Passage41 -
Centre de rencontres et de loisirs de Chêne-Bougeries (CRL)**

Le Centre de rencontres et de loisirs *Passage41* de Chêne-Bougeries, association sans but lucratif, neutre sur les plans confessionnel et politique, est rattaché à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

Son action est rendue possible grâce aux subventions cantonales et à celles de la ville de Chêne-Bougeries.

Le rapport d'activité 2021 du centre est consultable en ligne sur le site www.passage41.ch ou disponible en version imprimée au secrétariat du centre.



POLICE MUNICIPALE

La sécurité de proximité et la résolution de problèmes guident l'action de la police municipale de Chêne-Bougeries.

Les missions de la police municipale sont régies par la Loi sur les agents de police municipale (LAPM, F 1 07) et son règlement d'application.

Horaires du service

Les horaires de la police municipale en 2021 ont été les suivants :

Lundi à jeudi	7h-17h		
Vendredi		7h-22h*	
Samedi			13h-22h*

*23h durant la période estivale de juin à septembre.

Effectif du service

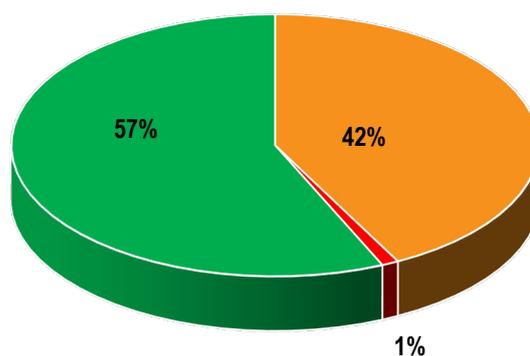
En 2021, le service était composé de :

- 8 agents de police municipale
- 4 auxiliaires de sécurité (contrôleurs du stationnement)
- 1 secrétaire
- 5 patrouilleuses scolaires

Activité des agents de police municipale

Les agents de police municipale assurent une présence visible sur le terrain, que ce soit à pied, à vélo ou en véhicule motorisé.

Cette présence permet d'agir préventivement et de manière dissuasive sur le territoire communal en concertation avec différents partenaires tels que les écoles, les commerçants, les établissements médicaux-sociaux (EMS), les associations d'habitants ou d'autres services de l'administration.



- Activité administrative (rapports, main courante, etc.)
- Formation continue
- Activité sur le terrain (patrouilles, contrôles de circulation, séance et rendez-vous de chantier, surveillance des écoles, manifestations, ilotage, etc.)

Séances d'information et de prévention

- 16 interventions ont eu lieu auprès des écoliers, tous degrés confondus, en matière de prévention routière et de présentation de notre métier.
- 39 interventions ont eu lieu dans les établissements secondaires des degrés I et II, afin d'aborder des thèmes tels que la violence, les armes, les produits stupéfiants, le cadre légal lié à l'usage d'Internet et la présentation du métier d'agent de la police municipale.

Lutte contre les incivilités routières

Durant l'année 2021, les infractions à la circulation routière ont été réprimées, notamment aux abords des écoles.

	2021
Amendes d'ordre	1018
Infractions liées au stationnement	5647
Rapports de contravention	12
Avis de plainte	11

En parallèle, des radars préventifs ont été régulièrement placés dans différents secteurs de la commune afin de réduire les risques d'accident et de sensibiliser les automobilistes concernant le dépassement de la vitesse autorisée.

Autres types d'infractions

Rapports de contravention	2021
Musiciens ambulants	6
Souillures	3
Divers	2021
Amendes administratives	4
Remise police cantonale	2
Mise en fourrière véhicule	1

Dossiers ou interventions traités

Quelque 400 dossiers ou interventions ont été traités par le service en 2021.

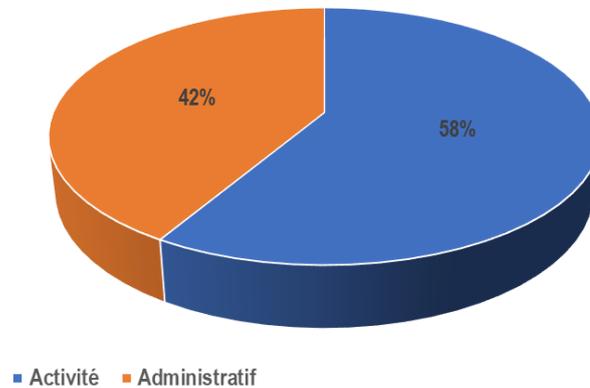
Parmi ceux-ci (liste non exhaustive) :

Catégories	Total Secteurs confondus
Stationnement (Loi fédérale sur la circulation routière)	127
Points de contact*	121
Chantiers	43
Contrôles de circulation (Loi fédérale sur la circulation routière)	38
Incivilités	33
Bruits (Loi pénale genevoise)	33
Prévention/dissuasion	33
Haies/arbres/chardons	31
Personne/véhicule suspect	29
Salubrité publique, dépôts sauvages	27
Doléances (Loi fédérale sur la circulation routière)	25
Contrôles personnes/véhicules	21
Objets trouvés	21
Contravention (Loi fédérale sur la circulation routière)	14
Accidents	13
Dommages à la propriété (Code pénal)	13
Mendicité/musicien ambulant (Loi pénale genevoise)	13
Loi sur les chiens	11
Animaux	10

*La notion de points de contact a été introduite en 2018. Elle consiste à prioriser la présence des patrouilles de police municipale dans certains secteurs de la commune, soit en cas de doléances, soit en cas de phénomènes émergents constatés, ceci de manière à les contenir au mieux.

Activité des auxiliaires de sécurité

La mission de contrôle du stationnement est assurée par les auxiliaires de sécurité, lesquels remplacent également, lorsque nécessaire, les patrouilleuses scolaires tout en assumant d'autres missions en appui à la police municipale.



Secrétariat

Le secrétariat de la police municipale joue un rôle essentiel auprès des citoyens. Il est souvent le premier interlocuteur et prend les renseignements utiles à transmettre aux agents de police municipale en patrouille afin de mener à bien l'ensemble des réquisitions ou interventions.

Patrouilleuses scolaires

Cinq patrouilleuses scolaires assurent la sécurité des élèves sur le chemin de l'école, cela durant toute l'année et par n'importe quel temps.

BUREAU DE LA PETITE ENFANCE (BUPE)

Le Bureau de la petite enfance (BuPE) accueille les familles et soutient le travail de chaque structure de la petite enfance subventionnée par la ville de Chêne-Bougeries (SAPE). Tout comme les années précédentes, les demandes d'inscriptions pour une place dans une SAPE sont demeurées nombreuses.

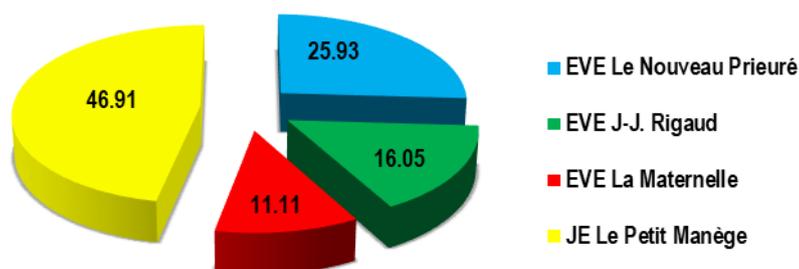
Le BuPE traite en moyenne 40 appels téléphoniques et procède à plus de 20 inscriptions par mois. Les permanences d'accueil ayant été supprimées depuis le Covid-19, l'accueil des communiers se fait désormais sur rendez-vous.

L'équipe chargée des inscriptions et de la facturation des frais de pensions a constitué et traité plus de 205 dossiers, calculé 160 écolages, expédié environ 900 factures, 146 rappels et reçu de nombreux parents pour traiter des questions liées à la facturation.

Durant l'année scolaire 2020-2021, 158 enfants ont été accueillis dans les crèches subventionnées par la ville de Chêne-Bougeries (EVE La Maternelle, EVE Le Nouveau Prieuré et EVE J-J. Rigaud) et 49 enfants au jardin d'enfants Le Petit Manège.

Le traitement des dossiers d'inscription pour la distribution des places disponibles en vue de la prochaine rentrée au mois d'août 2022 a abouti au placement de 81 enfants : 21 à l'EVE Le Nouveau Prieuré, 13 à l'EVE J-J. Rigaud, 9 à l'EVE La Maternelle et 38 au JE Le Petit Manège. Parmi ces placements, 15 regroupements de fraterie ont pu être mis en place.

Répartition en %



Le BuPE est également présent et actif au sein des différents organismes cantonaux du domaine de la petite enfance et siège au Conseil de fondation chargé de la gestion de l'EVE La Maternelle, en partenariat avec le Service de la petite enfance de la ville de Genève.

Crèche et Espaces de Vie Infantile (EVE)

EVE La Maternelle

Comme les années précédentes, 54 places pour des enfants âgés de quatre mois à quatre ans ont été mises à disposition et financées par les deux villes partenaires que sont Genève et Chêne-Bougeries.

La ville de Chêne-Bougeries a financé 25 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 8 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an
- 7 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans
- 6 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans
- 4 places pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 99% pour 33 enfants accueillis.

Un programme éducatif par tranche d'âge est choisi comme thème de l'année et intégré dans le projet pédagogique de l'institution : *la musique* pour les bébés, *la montagne et la mer* pour les petits, *les couleurs* pour les moyens et enfin, *notre planète terre* pour le groupe des grands.

Afin d'accueillir un enfant à besoin spécifique, une demande de soutien a été octroyée par les villes partenaires, à raison de 15 heures par semaine.

Depuis le mois d'octobre 2017 et sous l'impulsion de Mme Marion Garcia Bedetti, conseillère administrative chargée du Dicastère de la petite enfance et de la jeunesse, des ateliers d'éveil musical sont organisés hebdomadairement en collaboration avec M. Marc Fredon, des *Ateliers du Chat-Bleu*.

S'agissant des activités, des visites ponctuelles ont été réalisées à la ludothèque Le Corbusier, au Muséum, sur des marchés et à la Maison de la Créativité. Avec l'amélioration des conditions sanitaires, les enfants ont pu assister et se rendre à divers événements comme le *Festival petit Black Movie*, le spectacle de marionnettes *La soupe aux cailloux* de la compagnie Les Croquettes, le spectacle *Pistache* au théâtre Am Stram Gram, le spectacle *Y'a plus de place dans le jardin*, *Une œuvre mon doudou et moi* à l'Espace Commun, le spectacle *Tilapin et les écrans* proposé par l'association Action Innocence.

Malgré les restrictions sanitaires encore en vigueur, les traditionnelles courses d'école du mois de juin ont pu se dérouler. Ainsi, le groupe des petits s'est rendu au parc des Eaux-Vives et a profité d'une balade touristique dans le petit train, les moyens ont visité le vivarium de Meyrin, alors que les grands visitaient la Vieille-Ville et le Musée d'art et d'histoire pour terminer par la balade touristique en petit train.

L'équipe éducative a su agrémenter l'année de plusieurs fêtes. Ainsi, celle de Pâques s'est déroulée dans le jardin de l'institution, en proposant aux enfants une chasse aux œufs et un spectacle en musique monté par l'équipe, avec le soutien de M. Marc Fredo.

Pour fêter l'arrivée de l'été, les enfants ont été accueillis avec leurs parents pour une « crêpe party » en musique dans le jardin.

La traditionnelle fête de l'Escalade avec déguisements et marmite ainsi que la très attendue visite du Père Noël ont également eu lieu pour la plus grande joie des enfants.



EVE Nouveau Prieuré

L'espace de vie enfantine du « Nouveau Prieuré », situé dans le complexe intergénérationnel homonyme, offre 63 places d'accueil aux enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent dans la commune de Chêne-Bougeries.

La Ville de Chêne-Bougeries a financé 63 places d'accueil, selon le quota suivant :

- 15 places pour la tranche d'âge de 0 à 1 an, *les Explorateurs*
- 16 places pour la tranche d'âge de 1 à 2 ans, *les Trotteurs*
- 16 places pour la tranche d'âge de 2 à 3 ans, *les Aventuriers*
- 16 places pour la tranche d'âge de 3 à 4 ans, *les Voyageurs*.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période a été de 96.70%, ce qui représente 80 enfants. L'équipe pédagogique se compose de 20 personnes, soit l'équivalent de 17.2 postes plein temps dont 10 postes d'éducatrices et éducateurs de l'enfance et 7.2 postes de personnes titulaires d'un CFC d'assistante ou assistant socio-éducatif (CFC ASE).

La rentrée de janvier a été marquée par le Covid-19, le personnel est rapidement tombé malade, à tel point qu'au vu du nombre élevé d'absences, il a été décidé du 17 au 24 janvier 2022 d'une ouverture restreinte de la crèche.

Formation

En février et mars, M. Nicolas Gross, intervenant en coaching, a animé deux journées pédagogiques. L'équipe éducative a pu consolider les relations inter équipes, la relation à l'autre, le contrôle, l'ouverture et l'inclusion.

En avril, l'ensemble des équipes a bénéficié d'un colloque animé par Mme Marie-José Lacasa, psychologue et psychothérapeute, sur le thème de « La coéducation, un pont à construire entre parents et professionnels ». Il est envisagé de poursuivre le travail l'année prochaine sur les techniques d'entretien.

La crèche se voulant une institution formative, sa collaboration avec l'école supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance s'est poursuivie. Ainsi, des stagiaires de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année ont été accueillis, en plus des demandes de stages « découverte ».

Projets avec les enfants et les familles

Durant l'année, différents thèmes ont été développés au sein des groupes :

- Explorateurs : *Bébé aime bouger...au fil des saisons*
- Trotteurs : *Intégrer la famille*
- Aventuriers : *Montre-moi comment je grandis avec un projet de collaboration avec les familles*
- Voyageurs : *Autour du monde/les enfants et les familles ont présenté leur pays d'origine*

Le groupe des Voyageurs a poursuivi le projet « école » en collaboration avec l'école de la Gradelle. Ainsi, une visite a été programmée en juin 2022 afin de familiariser les enfants avec leur future école.

En mai, Mme Alessandra Retti-Cordey, psychologue, thérapeute et auteure du guide-parentalire.com, a animé une soirée réservée aux parents sur le thème des écrans.

Les visites et les sorties

En octobre, les Voyageurs ont participé aux vendanges au Château de Jussy. Ils ont également pu se rendre à l'exposition sur *le temps* à l'Espace Nouveau Vallon, ainsi qu'à la Maison de la Créativité.

Tout au long de l'année, les sorties à la bibliothèque, au musée, à la ludothèque, en plus des promenades quotidiennes, ont pu reprendre. Les différentes sorties de fin d'année ont également été agendées.

Spectacle de marionnettes

Au mois d'avril, les Aventuriers et Voyageurs ont pu à nouveau bénéficier d'un spectacle de qualité du théâtre de marionnettes Les Croquettes, offert par la commune.

Eldora et les activités culinaires

Eldora a proposé plusieurs moments de goûter intergénérationnel, organisés en petits groupes, tels que : « Bar à fruits » en septembre, « marrons » en novembre, « chocolat » à Pâques. Des moments riches de partage entre les enfants et les résidents de l'EMS et Clair-Bois.

Quatre fois dans l'année, les enfants des groupes des aventuriers et des voyageurs se sont transformés également en « top chef » lorsque Fabrice, le cuisinier, est venu animer des moments d'activités culinaires.

Fêtes

En collaboration avec l'Association Partage, les familles et les membres du personnel ont pu déposer quotidiennement, durant le mois de décembre, des produits de soin et alimentaires pour les enfants de familles défavorisées à Genève. Cette année, la collecte a permis de récupérer 33kg de dons.

Les festivités de Pâques ont débuté avec des ateliers proposés aux parents et aux enfants en fin de journée. Les enfants ont assisté au spectacle de marionnettes proposé par les membres de la direction, puis ont également participé à la chasse aux œufs intergénérationnelle

La traditionnelle journée cocooning a pu se dérouler en décroisement complet dans toute la crèche. Les enfants, les équipes et la direction se sont retrouvés toute la journée en pyjama. Des coins détente, des séances de yoga, une activité Snoezelen, des histoires et une piscine à boules ont été proposés aux enfants.

L'activité psychomotrice a une place importante au sein de l'institution et cela dans tous les groupes d'âge (labels BB aime bouger et Youpe'là bouge). L'équipe éducative collabore avec une psychomotricienne du SSEJ et avec l'école HETS depuis l'année dernière. Durant trois vendredis matin, 10 enfants du groupe des 3-4 ans ont suivi des séances menées par les étudiants en Master de 1^{ère} année.

EVE Jean-Jacques Rigaud

La crèche Jean-Jacques Rigaud ouverte en janvier 2018 et ses 380m² de surface nette permettent, conformément aux normes fixées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), d'offrir une capacité d'accueil de 36 places, réparties dans trois groupes de douze enfants :

- le groupe des *Funambules*, pour la tranche d'âge de 4 à 18 mois
- les groupes des *Troubadours* et des *Baladins*, pour la tranche d'âge de 18 mois à 4 ans.

Le taux d'occupation annuel moyen pour cette période est de 98.94%, ce qui représente 47 enfants inscrits. En moyenne, les enfants fréquentent la crèche 3.8 jours par semaine.

« Pour un citoyen éco-responsable..., bien dans sa tête et bien dans ses baskets »

Ni bon mot ni slogan, cette devise souligne l'engagement quotidien de la crèche pour approfondir une pédagogie humaniste ancrée dans une longue tradition progressiste et nourrie des apports de la recherche contemporaine. Des philosophes de l'Antiquité à Maria Montessori, des neurosciences à la psychologie contemporaine, les plus illustres pédagogues soulignent tous la nécessité d'accompagner l'enfant dans un climat bienveillant qui favorise l'initiative, l'échange, la curiosité et l'émotion.

Au sein de la crèche Rigaud, relier corps et esprit, engager des activités ludiques et variées sont donc le prolongement évident d'une philosophie joyeuse et concrète dans laquelle l'enfant grandit, s'épanouit et vit des moments uniques et valorisants.

Le plaisir de grandir ensemble

Tout au long de l'année et à travers les activités quotidiennes, les sorties et les temps de repas, l'équipe pédagogique met le plaisir et la bienveillance au centre de sa relation avec les enfants.

L'équipe de la crèche Rigaud place la création au cœur de sa pédagogie. De la danse à la pâtisserie, du dessin à la musique, tout concourt à éveiller le corps, les sens et l'imagination. L'enfant se fait confiance et sillonne son univers avec curiosité.

Les collaborateurs et collaboratrices conçoivent des ateliers d'éveil qui favorisent le développement du langage et l'expression des émotions. Son et image, gestes et comptines, activités quotidiennes et lectures enrichissent les compétences langagières des tout-petits. Pas à pas et mot à mot, ils déchiffrent le monde pour leur plus grand plaisir et le nôtre.

Nourrie des recherches en neurosciences, la pédagogie au sein de la crèche Rigaud favorise le développement harmonieux de l'enfant. Le respect et la bienveillance des équipes construisent une relation de confiance essentielle. Valorisés et encouragés, les enfants s'éveillent, coopèrent, collaborent. Ils sont heureux de venir à la crèche.

Le jeu développe mille compétences : interagir, respecter des règles, construire sa pensée, manipuler des objets, verbaliser, exprimer ses émotions... En extérieur ou en intérieur, en sortie ou à la crèche, l'équipe développe des projets au plus près de la nature, des sports et de la culture.

L'équipe en quelques chiffres

L'équipe se compose de :

- une directrice à 80%
- neuf éducatrices du jeune enfant pour l'équivalent de 6.4 postes en équivalent plein temps
- cinq personnes titulaire d'un CFC d'assistant ou assistante socio-éducatif pour l'équivalent de 4.2 postes
- une apprentie et une stagiaire
- une employée de maison à 80% qui gère les repas et la lingerie.

Activités Projets

L'année 2021 a été placée sous le signe de l'adaptabilité, de la flexibilité, de la créativité et de la nouveauté. Les mesures et les protocoles liés au Covid ont fortement impacté le travail quotidien à la crèche ainsi que son organisation. Malgré cela, l'équipe éducative a su s'adapter, se réorganiser et repenser son accompagnement auprès des enfants ainsi que le lien avec les familles. Cela dans un souci constant d'offrir un accueil de qualité.

Respect de l'environnement et de soi-même

Comme l'année précédente, les trois groupes ont axé leur projet annuel sur la nature, les voyages, le tri... Dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, du recyclage est mis en place avec les enfants, comme le tri des déchets. L'attention des enfants est également attirée sur le gaspillage des ressources naturelles. Au fil de l'année, des bricolages avec des matériaux de récupération sont proposés. Les moments de jardinage permettent d'observer et de comprendre que la nature a un rythme lié aux saisons, ainsi que de les sensibiliser à l'importance de consommer des fruits et légumes locaux et de saison.

L'éveil musical

L'éveil musical animé par M. Marc Fredon continue de remporter un franc succès auprès des enfants. Cette initiation permet de développer la capacité d'écoute et de mémorisation, ainsi que de développer la notion de rythme tout en s'amusant avec plaisir !

La Fête de l'été avec les familles a eu lieu le 14 mai 2022.



Jardin d'enfants

Le Petit Manège

Le jardin d'enfants Le Petit Manège accueille des enfants dès l'âge de 2 ans. La capacité d'accueil de l'institution est de 28 places pour les matinées et de 22 pour les après-midis. Les 49 enfants qui ont fréquenté Le Petit Manège ont été accueillis avec bienveillance et ont pu participer aux activités proposées par l'équipe pédagogique (ateliers créatifs, sorties, etc.).

Une nouvelle année s'est déroulée pour Le Petit Manège encore teintée par la crise sanitaire mais qui a su rester riche, car les enfants sont un rappel à l'essentiel, à vivre chaque instant comme étant unique et irremplaçable. L'ensemble de l'année a été rythmé par les ajustements réguliers des plans de protection. Les enfants et l'équipe ont été touchés par un pic de cas au courant de l'automne, sans que l'accueil ne soit perturbé.

À la suite de la mise en place des activités dites autonomes, sur le principe de la pédagogie *Montessori*, la rentrée a été marquée par l'adoption d'une pédagogie dite circulaire. Ainsi, les enfants sont libres de se rendre aux différents pôles où sont proposées des activités propres à développer leurs compétences, qu'elles soient cognitives, artistiques ou motrices. Le jardin d'enfants joue également un rôle de dépistage et de soutien au développement. Durant cette année, plusieurs enfants ont ainsi bénéficié d'un accompagnement spécifique, à travers des réunions de réseau et des interventions ciblées face aux difficultés identifiées.

Deux sessions du spectacle *La soupe aux cailloux*, de la Compagnie des Croquettes, ont été offerts par la commune et ont remporté un réel succès auprès des enfants.

L'équipe éducative a remis en place un roulement d'emprunt à la bibliothèque de la Cité. Ce système a l'immense avantage de faire bénéficier d'une cinquantaine de livres.

Pour pallier le manque de lien dû aux restrictions sanitaires, l'équipe éducative a choisi de diffuser une vidéo à l'ensemble des parents, montrant la journée de leur enfant au Petit Manège.

Ecoles : activités parascolaires

Restaurants scolaires des écoles de Chêne-Bougeries, de la Montagne, du Belvédère et de la Gradelle

Depuis la rentrée 2020, la société Novae s'occupe de la gestion de ses 3 réfectoires scolaires. Elle produit et livre les repas et met à disposition le personnel chargé du service.

La fréquentation des réfectoires scolaires s'est stabilisée à plus de 50'000 repas servis pour cette année scolaire 2021-2022.

Développement durable et circuits d'achats

Le développement durable chez Novae est une histoire d'engagements et de convictions, individuels et collectifs. Ce partenaire a déployé un modèle d'achats sans centrale en lien direct avec les agriculteurs locaux, a pris des initiatives de réduction des déchets et de prévention des accidents du travail. Ces efforts sont aujourd'hui reconnus par la triple certification ISO (9001, 14001, 450001) ou encore la médaille d'or de la plateforme d'évaluation Ecovadis obtenue en 2021.

En janvier 2022, la société a publié son premier rapport de développement durable, qui rend compte des actions entreprises et de leurs résultats et fixe de nouvelles ambitions d'ici à 2025. Ainsi, Novae privilégie les circuits courts et travaille avec 100 partenaires agricoles directs, sans intermédiaires, plus de 50% des produits achetés sont suisses et le taux de production « Fait Maison » se monte à 91%.

Restaurant scolaire de l'école de Conches

Depuis la rentrée 2015, la gestion du restaurant scolaire de l'école de Conches est placée sous la responsabilité directe de l'administration communale, en partenariat étroit avec le Service intercommunal d'informatique (SIACG) en ce qui concerne la facturation des repas et le service traiteur de la Migros pour la production et la livraison des repas.

Les menus proposés par notre partenaire, labellisés « Fourchette verte » depuis 2016, intègrent quotidiennement des produits issus de la filière GRTA (Genève Région - Terre Avenir) ou portant un label tel que : Alnatura, ASC, Demeter, Fairtrade Max Havelaar ou encore IP-Suisse. Cette philosophie d'achat offre la garantie que les enfants de la commune bénéficient de produits de qualité et que le partenaire s'investit pleinement dans une politique de développement durable.

Les trois collaboratrices communales ont œuvré en commun pour servir un peu moins de 10'000 repas aux enfants de l'école de Conches.

JEUNESSE

L'équipe TSHM Chêne&Co



L'équipe des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) Chêne&Co est composée de six animateurs socioculturels avec mandat de travail social hors murs, d'une assistante socioéducative et d'un moniteur, dont le rôle est de répondre au mieux aux besoins et demandes sociales des jeunes âgés de 12 à 25 ans présents sur les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Cologny.

Pour rappel, leur mission :



Petits jobs et chantiers éducatifs

Toujours dans un contexte sanitaire particulier, ce sont néanmoins plus de 600 heures qui ont été réalisées sur l'année 2021 par les jeunes en « petits-jobs ».

Un nombre d'heures, certes toujours en baisse par rapport aux années précédentes, mais justifié par les mesures sanitaires, lesquelles ont fortement réduit les opportunités.

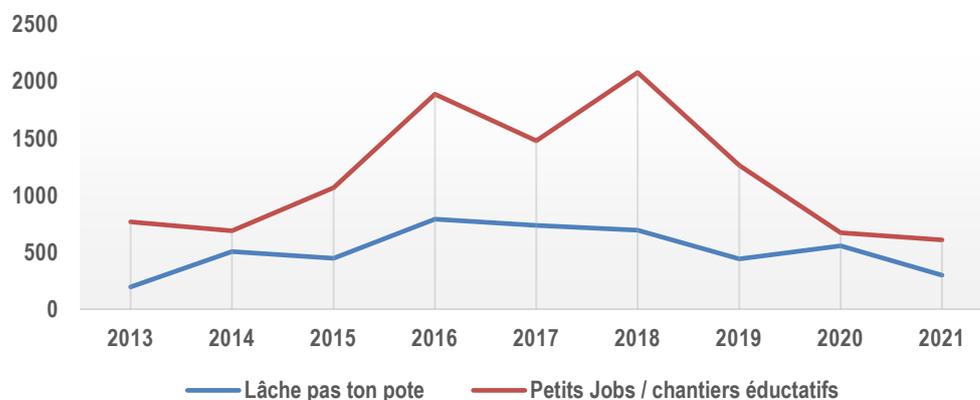
« Lâche pas ton pote »

Durant l'année 2021, l'action de « Lâche pas ton pote » a également souffert de la crise sanitaire. Cependant, un maximum de tournées a été maintenu avec la collaboration de la Fédération genevoise pour la prévention alcool (FEGPA), laquelle a mis à disposition des intervenants formés, pour soutenir les jeunes de l'équipe « Lâche pas ton pote ».

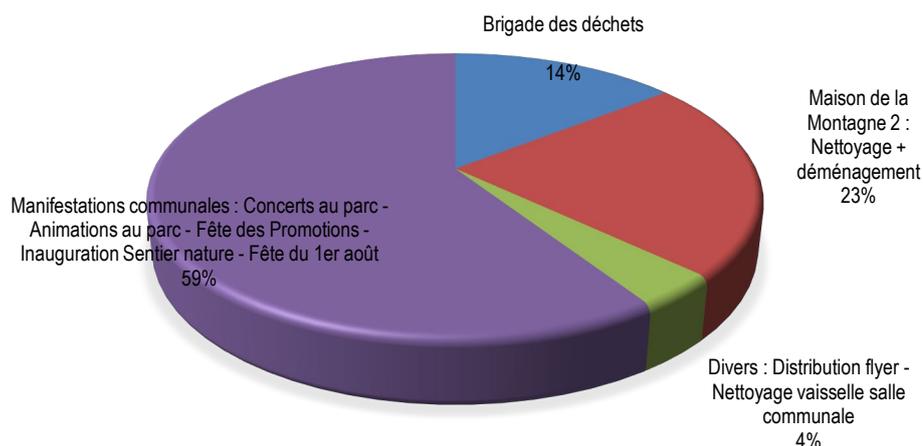
Ce sont 297 heures qui ont été réalisées sur le territoire des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Prestations « jeunesse » en chiffres – évolution de 2013 à 2021

	Heures réalisées									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
« Lâche pas ton pote » (Prévention par les pairs)	195	505.5	446	790.5	734.27	693.25	440	555	297	
Petits jobs et chantiers éducatifs	766	687	1067	1888.5	1479.35	2078.75	1262.65	672.5	608	



Répartition des heures – petits jobs et chantiers éducatifs



Animations au parc Stagni

Pour la deuxième année consécutive et en collaboration avec les TSHM Chêne&Co, la Ludothèque et le Centre de rencontres et de loisirs *Passage 41*, des animations et des activités variées ont été proposées aux enfants de la 1P à la 8P, dans le parc Stagni, la dernière semaine avant la rentrée des classes, soit du 23 au 27 août 2021.

En raison des mesures sanitaires, un maximum de 50 enfants par jour ont pu être accueillis, encadrés par une équipe de moniteurs et de monitrices.

Au programme de ces beaux après-midis ensoleillés : un atelier de création de marionnettes, des jeux géants animés par l'équipe de la ludothèque, un atelier de briques Lego, des animations de danse, ainsi que des activités sportives.



Animations au parc Stagni
– été 2021

Festival Deschênés

Contraint d'annuler les éditions 2020 et 2021, face aux incertitudes et autres interdictions liées à la situation sanitaire, le Festival Deschênés a été reprogrammé pour l'été 2022.

Cette 5^{ème} édition aura lieu du lundi 15 au vendredi 19 août, dans le parc Stagni, toujours en partenariat avec les communes de Cologny et de Chêne-Bourg, ainsi qu'en collaboration avec les TSHM Chêne&Co, la Ludothèque de Chêne-Bougeries et le Centre de rencontres et de loisirs *Passage 41*.

« Le Coin 2 la Rue » - La Maison du 2, chemin De-La-Montagne

Après quatre années d'exploitation, la maison communautaire « Le Coin 2 la Rue » a fermé ses portes fin octobre 2021, le temps d'une rénovation complète du bâtiment intervenant dans le cadre du chantier de transformation/reconstruction de la partie nord-ouest du Village de Chêne-Bougeries.

Ce projet, mis en place avec la collaboration des TSHM Chêne&Co, a accueilli pas moins de treize jeunes en chambre fixe.

AFFAIRES SOCIALES

Service de la Cohésion sociale

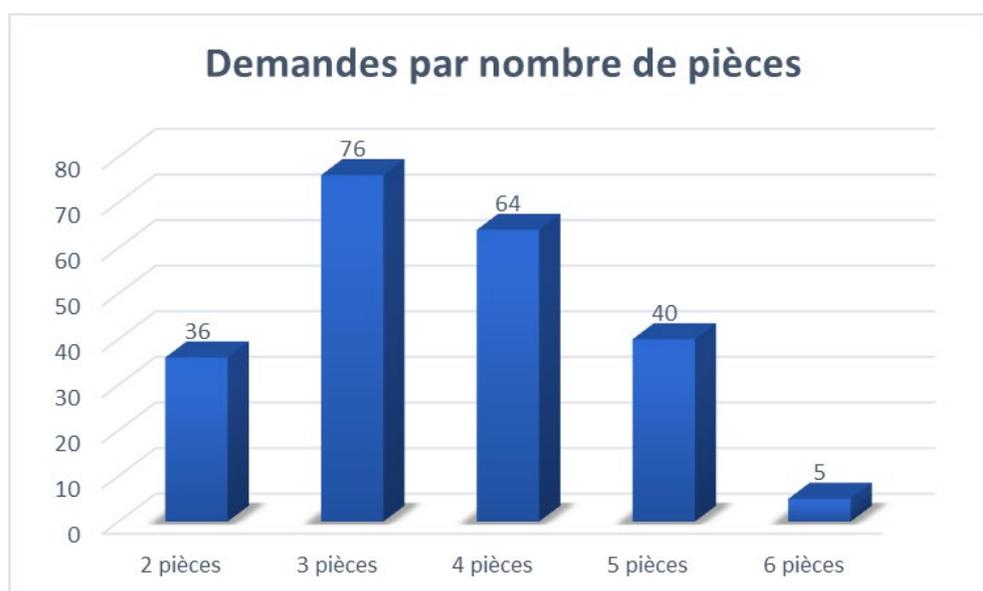
Le service accueille, informe et accompagne les usagers qui se trouvent dans une situation financière ou personnelle particulière. Il collabore étroitement avec les diverses associations et entités actives au sein du tissu social genevois, en particulier avec l'Action Trois-Chêne pour l'emploi, l'Hospice général, les communes et les services de l'Etat de Genève.

Durant la pandémie, la permanence d'accueil du jeudi (sans rendez-vous) a été supprimée et remplacée par des entretiens sur rendez-vous tout au long de la semaine. Du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, 178 personnes ont été reçues en entretien individuel. Les demandes financières ponctuelles sont évaluées au regard du budget de la personne.

Logements

Durant l'année 2021, 25 logements situés dans des immeubles appartenant à la commune ou à la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement ont pu être attribués.

Demandes de logement communal par nombre de pièces en 2021



Action Trois-Chêne pour l'emploi

Située au 136, chemin De-La-Montagne, l'antenne Action Trois-Chêne pour l'emploi est la structure intercommunale de conseils en emploi des Trois-Chêne. Quatre conseiller-ère-s en insertion professionnelle et une assistante administrative accueillent les demandeurs d'emploi du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h (après-midi sur rendez-vous). La structure est à la disposition des habitants de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, Anières, Coligny, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Vandœuvres et Collonge-Bellerive.

Prestations

Action Trois-Chêne pour l'emploi a pour mission l'accompagnement des personnes pour une insertion sur le marché du travail, la prévention et l'information relatives au monde professionnel, ainsi que la mise en relation avec les acteurs économiques locaux. Le soutien individualisé qu'elle propose se réalise à travers les actions suivantes :

- définir un projet professionnel réaliste et réalisable
- constituer un dossier professionnel
- clarifier les possibilités d'insertion professionnelle et une stratégie pour y parvenir
- se faire connaître et cultiver la collaboration auprès des entreprises-cibles
- postuler en ligne, créer des comptes e-mails et utiliser les informations publiées sur Internet
- trouver une place de stage ou une place d'apprentissage.

L'Action Trois-Chêne pour l'emploi en chiffres

En 2021, Action Trois-Chêne pour l'emploi a suivi 614 personnes. Parmi elles, la structure a enregistré 343 nouvelles inscriptions (en 2020 : 667 personnes suivies et 350 nouvelles inscriptions).

Les effets de la pandémie

En raison des mesures sanitaires, l'adaptation de l'accompagnement a été poursuivie. En début d'année une partie des rendez-vous a été effectuée à distance afin de limiter le nombre de personnes dans les locaux. La structure accompagne un public qui n'a souvent ni les ressources ni les compétences numériques pour être suivi à distance. Une réalité a émergé : l'écart entre les personnes à l'aise avec l'informatique et celles qui ne le sont pas.

De plus, la crise du COVID a eu un impact sur les formations ainsi que sur les recrutements qui se sont principalement déroulés par visioconférence. Cela a créé un frein supplémentaire à l'insertion professionnelle pour le public non qualifié, plus âgé, et dont le français n'est pas forcément la langue maternelle.

Fréquentation

La fréquentation des demandeurs d'emploi pour Chêne-Bougeries est restée stable avec 20% (17% en 2020). Les jeunes de 15 à 25 ans représentent 18% des personnes ayant fait appel aux conseillères en insertion. La plupart d'entre eux ont rencontré des difficultés dans leur parcours scolaire et/ou se sont confrontés pour la première fois à la réalité du monde du travail.

Au regard de l'importance que revêt la formation en Suisse pour s'insérer de manière durable sur le marché de l'emploi, il est primordial d'encourager les jeunes à entreprendre ou à reprendre une formation qualifiante.

Les jeunes sont accompagnés tout au long du processus de recherche d'apprentissage : postulation, préparation à l'entretien d'embauche et stages d'observation en entreprise. De plus, l'accent est porté sur le suivi des séances d'information proposées par les écoles, l'inscription à différents tests d'aptitudes ou encore la participation aux recrutements en direct de la Cité des Métiers.

L'antenne sollicite également les communes pour l'obtention d'une aide financière pour un soutien scolaire individualisé pour certains jeunes en formation.

La formation

Le frein majeur à l'emploi, est le manque de qualifications des usagés. En effet, parfois engagés sans formation durant des années auprès de la même société, certains se retrouvent dans une situation délicate à la suite d'un licenciement. La difficulté s'installe lorsque les demandeurs d'emploi doivent faire valoir leurs expériences, leurs compétences auprès d'un nouvel employeur. C'est pourquoi l'antenne sollicite également des fondations privées pour la validation des compétences acquises sur le terrain, par une attestation ou un certificat de formation.

Les stagiaires

Plusieurs stagiaires ont été accueillis afin de faciliter leur insertion ou pour répondre à une demande d'obligation d'effectuer un stage en entreprise pour valider un cursus. Par ailleurs, dans le cadre du congé maternité de l'une des collaboratrices de l'équipe, un demandeur d'emploi en réorientation dans le domaine de l'insertion professionnelle a été recruté. Il a rejoint l'équipe dans le cadre d'un contrat de durée déterminée (CDD) précédé d'un stage de formation. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de participer activement à des actions d'insertion. Cette expérience lui permettra de consolider ses compétences et de s'inscrire durablement dans le marché du travail.

Contacts interinstitutionnels

La collaboration et les échanges avec les partenaires tels que l'Office cantonal de l'emploi (OCE), l'Hospice général (HG), les conseillers sociaux des écoles, les conseillers en orientation et en formation de l'OFPC et Cap Formation sont privilégiés afin d'assurer un accompagnement cohérent. Des collaborations fréquentes sont également entretenues avec les maires et les services sociaux communaux dans le cadre du suivi des personnes.

Témoignages

« Après avoir enseigné les mathématiques pendant plusieurs années, je souhaitais donner un nouvel élan à ma carrière professionnelle et m'orienter vers le développement durable sans avoir un projet professionnel précis. Afin d'affiner ce projet, j'ai sollicité l'aide de l'Action Trois Chêne Pour l'Emploi qui m'a aidé à obtenir un financement pour le CAS en développement durable que je vais démarrer à l'Université de Genève début 2022. Cette reprise d'études va me permettre de renouer avec mon métier de biologiste, d'actualiser mon parcours académique et surtout me donner l'espoir de faire quelque chose de nouveau qui fait réellement du sens pour moi. »

« Je voulais faire une formation d'auxiliaire de santé à la Croix-Rouge. En plus du chèque de formation, il me manquait CHF 700.- que je n'avais pas. La demande de fonds que vous avez faite m'a aidée à compléter le financement de cette formation que je voulais faire depuis longtemps. Sans cette aide, ça aurait été très difficile, j'aurais peut-être dû la reporter, car elle est arrivée dans un moment vraiment difficile financièrement pour moi. J'ai obtenu le diplôme et grâce à lui, ce sera plus facile pour moi de postuler en EMS et en institution. Donc merci beaucoup au donateur de m'avoir permis de faire cette formation. »

Aide à la formation des jeunes et des moins jeunes

Le Conseil administratif a marqué sa volonté d'agir en faveur de la formation des jeunes et des adultes de Chêne-Bougeries. Ainsi, en collaboration étroite avec l'Action Trois-Chêne pour l'emploi, plusieurs d'entre eux ont pu suivre une formation ou la compléter afin d'acquérir un diplôme certifiant augmentant indubitablement les chances de (re)trouver un emploi.

Allocation de rentrée scolaire

Une allocation de rentrée scolaire a été versée aux familles en situation précaire lors de la rentrée 2021-2022. En collaboration avec l'Hospice général, les familles concernées ont été orientées vers le service afin de bénéficier de cette allocation.

Attribution des subventions 2021

Action sociale – Genève

La Commission cohésion sociale santé et sport ainsi que le Conseil administratif ont analysé les dossiers présentés par de nombreuses associations sollicitant un soutien financier pour leurs activités sociales.

Liste des associations soutenues

ASSOCIATIONS	Subventions attribuées en 2021
<u>AGIS</u> – Association genevoise d'intégration sociale	2'000
Association 3chêneAccueil	4'000
<u>Association Autisme Genève</u>	1'000
<u>Association Centre social protestant de Genève</u> <u>CSP</u>	5'000
<u>Association Cérébral</u>	2'000
Association Compagnie de clowns Nébul'airs	1'000
<u>Caritas Genève</u>	5'000
<u>Croix-Rouge genevoise</u>	5'000
Epicerie Solidaire Chênoise	3'000
<u>HAU – Handicap Architecture Urbanisme</u>	1'000
<u>Le Triologue</u>	2'500
<u>Association Resiliam</u>	1'000
<u>SOS Femmes</u>	2'000
<u>Association Stop Suicide</u>	1'500
<u>Fondation 022 Familles</u>	2'000
<u>Fondation Carrefour-Rue & Coulou</u>	4'000
<u>Fondation Colis du Coeur</u>	4'000
<u>Fondation Partage</u>	4'000

Accord-cadre entre la Commune et la Fédération genevoise de coopération (FGC)

Dès le 1^{er} janvier 2021 et suite à la signature d'un nouvel accord-cadre entre la Fédération genevoise de coopération (FGC) et la ville de Chêne-Bougeries, le montant dévolu à la solidarité internationale dans le cadre du budget communal est intégralement attribué à des projets soutenus par la FGC, selon les objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2015.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021, plus aucune subvention n'est versée directement par la commune aux diverses associations / entités actives dans le domaine de l'aide au développement.

Les Aînés

Association des Chêne 50 ans & plus et Horizons Nouveaux

La commune comprend deux clubs d'aînés sur son territoire qui se veulent complémentaires dans les diverses activités proposées : Horizons Nouveaux, sis au chemin De-La-Montagne 2, et l'association des Chênes 50 ans & plus, dans les locaux du Passage 41 (Centre de rencontres et de loisirs), sis au chemin de la Gradelle.

Sortie des aînés

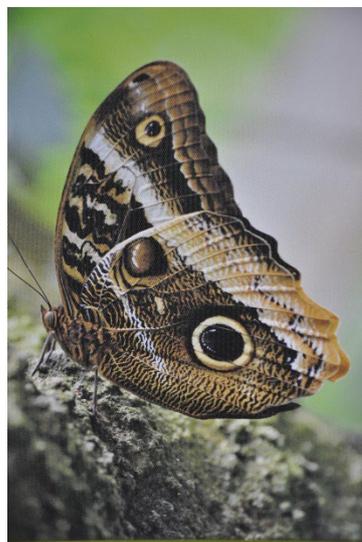
Les Autorités de la ville de Chêne-Bougeries ont offert aux seniors de la commune une excursion au Papillorama de Kerzers les 7 et 16 septembre 2021. A la suite de cette visite, les aînés ont été invités à prendre le repas au Schiff am See. Ils ont profité d'une balade digestive au bord du lac de Morat, avant de reprendre le car pour rentrer à Genève.

Ces deux sorties ont rassemblé 252 personnes.

Prévention canicule

Depuis plusieurs années, la commune de Chêne-Bougeries fait partie du dispositif cantonal en lien avec la prévention de la canicule du Service du médecin cantonal. Les personnes de 75 ans et plus, résidant à domicile, peuvent s'annoncer auprès du Service de la cohésion sociale et bénéficier d'un contact ou d'un suivi plus régulier lors d'alertes en cas de canicule émises par le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.

En juin 2021, un courrier a été envoyé à plus de 1'200 personnes afin d'informer les aînés sur les gestes à privilégier en cas de période de fortes chaleurs.



Concert de Printemps

L'Orchestre Buissonnier a donné une représentation pour les aînés de la commune le 8 mars 2022. Sous la direction de Nandingua Bayarbaatar, ils ont pu apprécier les œuvres de Béla Bartók et de Piotr Tchaïkovski.

Passeport Santé pour les aînés

En collaboration avec l'association VIVA, les activités physiques pour les aînés ont eu lieu en juillet dans différents espaces extérieurs de la commune. Ce projet, subventionné par Promotion Santé Suisse, permet d'offrir aux aînés du canton un programme d'activités physiques adapté à l'âge des participants.

Transport bénévole à Chêne-Bougeries

Créé en 2016, le service de transport destiné aux aînés de la commune s'inscrit dans une démarche bénévole et solidaire. Piloté par le Service de la cohésion sociale, il répond à un besoin d'accompagnement et de transport lorsque la famille et les proches ne peuvent pas aider, grâce à une équipe de bénévoles dynamique et motivée. Les transports effectués sont essentiellement liés à des rendez-vous médicaux. Les besoins en transports sont annoncés une semaine à l'avance, cela afin de coordonner les demandes avec les disponibilités des bénévoles. Les demandes de transports ont diminué avec la pandémie, mais elles n'ont pas été interrompues. Depuis l'automne 2021, une augmentation des demandes a été constatée.

Visite des personnes âgées et isolées à domicile

Le Conseil administratif a signé une convention de partenariat avec la Croix-Rouge genevoise, consistant à mettre en contact des bénévoles de la commune avec des personnes âgées isolées de Chêne-Bougeries. L'objectif consiste à rompre l'isolement des aînés grâce à des visites régulières effectuées à domicile et/ou, lorsque c'est possible et souhaité, grâce à un accompagnement adapté leur permettant de participer à une activité collective. Ces rencontres permettent de recréer du lien, ce qui est important après cette période de pandémie.

Plateforme d'associations des aînés de Genève

Depuis trois ans, la commune de Chêne-Bougeries fait partie des membres observateurs de la Plateforme pour laquelle elle participe aux séances plénières. La Plateforme réunit plus de 70 membres dont des associations actives dans divers domaines touchant aux aînés, ainsi que des observateurs dont certains services sociaux.

Structure dynamique en constante évolution, la Plateforme rassemble des associations membres et des organismes publics au titre d'observateurs, engagés dans la qualité de vie des seniors et du vivre ensemble. Les associations membres regroupent aujourd'hui la moitié des personnes de plus de 65 ans vivant dans le canton de Genève.

La Plateforme comprend plusieurs commissions thématiques ad hoc, mandatées par les membres pour dresser des états des lieux et émettre des recommandations sur des problématiques en lien avec la personne âgée.

Distribution de pommes et de pommes de terre

Cette action consistait à son origine à offrir, semestriellement, des pommes et des pommes de terre aux retraités résidant dans les immeubles situés au chemin de la Chevillarde 9, au chemin du Pré-du-Couvent 1, ainsi qu'aux N^{os} 158 à 162 de la route de Malagnou.

Depuis 2015, cette action a été élargie aux ménages les plus modestes. Ainsi, les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires et celles suivies par l'Hospice général peuvent s'inscrire à cette distribution. De plus, une information a été publiée dans le journal « Le Chênois » afin d'atteindre les habitants concernés.

Cette offre est limitée à 5 kilos de pommes et à 10 kilos de pommes de terre par foyer (exception pour la Fondation Phénix avec laquelle un partenariat est engagé). Les collaborateurs des services communaux extérieurs assurent la livraison des produits à domicile. En respect des consignes de l'OFSP, les caquettes ont été déposées devant la porte d'entrée des bénéficiaires.

En automne 2021 et au printemps 2022, 54 personnes et une fondation ont bénéficié de cette offre pour un total de 360 kg de pommes et 610 kg de pommes de terre distribués.

Marmites de l'Escalade

A l'occasion de la fête de l'Escalade, une livraison de marmites en chocolat remplies de délicieux massapains a été effectuée auprès des établissements médico-sociaux (EMS), du Foyer du Vallon ainsi que de la Résidence de la Chevillarde, pour le plus grand bonheur des résidents et du personnel.

CULTURE

La saison 2021-2022 fut encore perturbée en raison des normes sanitaires liées au Covid-19. Quelques événements ont dû être annulés ou reportés, pour le plus grand regret du public et des organisateurs. Le début d'année a vu néanmoins une reprise des activités culturelles, revenue presque à la normale.

Musique

Le traditionnel Concert de Printemps, **présenté par l'Ensemble Vocal Buissonnier** ce mardi 1^{er} juin 2021, s'est malheureusement joué sans public. Toutefois, une retransmission mise en ligne sur le site Internet communal était disponible dans les jours qui ont suivi. A l'honneur pour ce concert intitulé « Ascension vers le ciel », des œuvres sacrées de Bach, Kodaly, Kocsar... sous la direction de Fruzsina Szuromi, avec Cecilia Knudtsen à la viole de gambe et Adrien Pièce à l'orgue. Un second Concert de Printemps a pu égayer cette saison 2021-2022, le 8 mars 2022. **Présenté par l'Orchestre Buissonnier**, sous la direction de Nandingua Bayarbaatar, le public s'est délecté d'entendre les œuvres de Tchaïkovski et Bartók sur des musiques pour orchestre à cordes.



La musique classique tenant une place de choix à Chêne-Bougeries, l'été aurait dû débiter dans le magnifique écrin de verdure qu'est le Parc Stagni, pour ses **Concerts au Parc 2021**, du 6 au 10 juillet. La météo capricieuse a obligé les nombreux artistes à jouer en intérieur, à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Toutefois, les mélomanes ne furent pas déçus. **L'Orchestre Buissonnier** a ouvert le bal avec ses « Danses d'Europe », **sous la direction de Flavien Boy**. Mercredi 7 juillet, en matinée, s'est déroulé le concert tout public « Le mystérieux voyage Lilly » avec **Mathilde Arnaud à la flûte et Alessia Lepori à la harpe pour l'Ensemble Eole**. Pour cette soirée, le **Trio Klimt** a interprété « Terres musicales ». Puis jeudi, « Deux quatuors avec piano » de Fauré fut magnifiquement interprété par **Pierre Fouichenneret, violoniste, Simon Zaoui au piano, Marie-Barbara Berlaud, alto, et Thomas Ravez, violoncelle**. Pour l'unique concert de cette édition en extérieur dans le parc, c'est le **Big Band Dardagny Russin** qui a fait swinguer les cœurs avec « Jazz, Swing et compagnie ». Pour clore cette semaine, **l'Orchestre de Lancy-Genève, sous la direction de Roberto Sawicki**, a conquis le public avec les œuvres d'Astor Piazzolla.



Vendredi 15 octobre 2021, le **Tremendo Cuarteto** a mis le feu aux planches de la salle communale avec « Suspiros de España » ; magnifique concert et spectacle interprété par Maria-Angeles Cuevas, Francesco Bartoletti, Antonio Perujo et Alessio Nebiolo, olé !



Tremendo Cuarteto – octobre 2021

« Sublime Idylle », récital de piano divinement interprété par **Christophe Sturzenegger**, a fait voyager un public conquis, le jeudi 3 décembre 2021, sur les airs de Schumann et Strauss. Ce concert a mis la lumière sur un couple de musiciens (Clara et Robert Schumann) qui ont marqué l'histoire de la musique et celle du piano en particulier.



Traditionnel concert de l'an, le samedi 1^{er} janvier 2022, de retour après l'annulation du concert de janvier 2021, pour le plus grand plaisir des mélomanes, mais aussi de **L'Orchestre Buissonnier**. Sous la direction de Flavien Boy, Jennifer Pellagaud, soprano, Léonie Cachelin, mezzo-soprano, et Joshua Morris, baryton-basse, les œuvres de Strauss, Mozart, Puccini, Gounod, Bizet, Chabrier, Offenbach ou encore Rimsky-Korsakov n'ont jamais été aussi bien interprétées. Le public sous le charme en redemandait encore et encore...

« Oui, je dis Yes ! » ou le retour de la très amusante cantatrice Gerta Von Roth est une comédie lyrique, qui s'est jouée le vendredi 4 février. Pour cette comédie, nous retrouvons **Luis Semeniuk au piano, Dimitri Rau comme intervenant et Sabine Svea Matouch, soprano coloratura**, qui en a également produit les textes et la mise en scène. Rires, sourires et bonne humeur étaient de la partie.

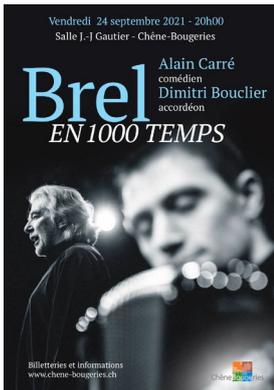


« Tribute to Stevie Wonder » ; soirée du samedi 19 mars 2022, consacrée au répertoire du plus grand auteur-compositeur-interprète de la soul musique, l'incontournable Stevie Wonder. C'est le grand orchestre de Jazz **le Big Up'Band** qui a offert ce concert d'une qualité inégalable, le tout accompagné d'un bar lounge...



Big Up'Band

Théâtre et danse



« Brel en 1000 temps », spectacle conçu et interprété par **Alain Carré, comédien**, est un hommage à ce grand compositeur et interprète qu'est Jacques Brel. Supprimant la mélodie originale, à de rares exceptions près, Alain Carré restitue une nouvelle approche de ses plus grandes chansons, accompagné du célèbre **accordéoniste Dimitri Bouclier**. Le public, ce vendredi 24 septembre 2021, a été conquis.

La Ville de Chêne-Bougeries accueille, pour la seconde fois, et avec un immense honneur, le **Ballet du Grand Théâtre de Genève**, sous la direction de Philippe Cohen. « En avant ! ... En partage », dansé le samedi 21 octobre 2021 à la salle communale Jean-Jacques Gautier, est un ballet proposant un parcours à travers le répertoire de la compagnie dans toute sa diversité. Les danseurs, heureux de partager à nouveau leur passion avec un public qui est tout autant, ont émerveillé cette belle soirée.

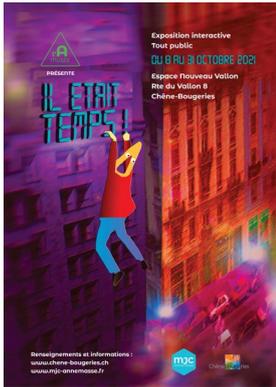


Pour sa première année de résidence à Chêne-Bougeries, un grand festival de danse contemporaine s'est tenu les 26 mars, 2 et 9 avril 2021, sous la direction artistique de Nathanaël Marie, danseur et chorégraphe bien connu du monde de la danse internationale. « **Le Printemps de la Danse** » a fait rêver bon nombre de spectateurs. Au programme, « To Marceline » de **Marcos Marco** en ouverture, en hommage à l'un des plus prodigieux clown du XXème siècle. Pour la seconde soirée, le **Ballet Junior**, et ses 12 danseurs, a interprété sa pièce « Rooster »; tirée d'une histoire tragique, elle est néanmoins une chorégraphie drôle et pleine d'allant, emmenée par la très grande qualité des danseurs ! **La Cie(1)Promptu** a poursuivi cette soirée avec la célèbre pièce « Pierre et le Loup » qui a pu séduire petits et grands. Dernier week-end des festivités avec une soirée duo / trois chorégraphes. « Jamais je n'oublie » de **Perle Cayron de la Cie Bitter Sweet** pour ce duo féminin, création de **Stephanos Bizas** pour le festival pour le duo mixte, avec **Jessica Lyall** et « Hold » une création de **Nahuel Alejandro Vega** pour le festival, pour un duo masculin avec **Juan Perez**. Toutes les soirées ont été poursuivies au rythme des concerts live, à commencer par **Roxane, puis Mehdy et enfin Valentino Bertolini**. La Ville de Chêne-Bougeries est particulièrement heureuse de pouvoir offrir à son public un tel festival de danse contemporaine.



Ballet Junior durant le Printemps de la danse 2022

Expositions



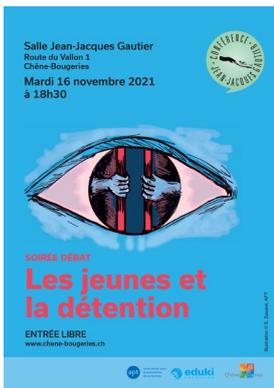
Du 8 au 31 octobre 2021, l'Espace Nouveau Vallon a accueilli une exposition intitulée « **Il était temps !** » Cette exposition interactive a été conçue et réalisée par Michel Delajoud, de l'Amusée à Annemasse. De tout temps l'art interroge, questionne le temps, le représente : le jour, la nuit, les cycles, les transformations, le mouvement, etc. Il représente les objets à mesurer le temps, il symbolise le temps avec qui il était temps... Cette magnifique exposition à voyager dans le temps a pu accueillir bon nombre de classes d'écoles primaires, tout comme le grand public, cela grâce au travail particulièrement professionnel des équipes d'animation.

« **Une collection buissonnière** » a rassemblé une grande partie des œuvres de la commune de Chêne-Bougeries, et s'est laissée pour l'occasion découvrir par un public curieux. Retour sur une histoire singulière et une promenade à travers une collection éclectique, tournée à la fois vers le patrimoine et l'art, voici la réalisation proposée par **M. Gabriel Umstätter**, chercheur, commissaire d'exposition indépendant, mais aussi écrivain et habitant de la commune. Cette seconde exposition portant sur les œuvres de la commune vient s'inscrire à la suite de « Sociabilités chénoises » montée en 2019.



Exposition « Une collection buissonnière »

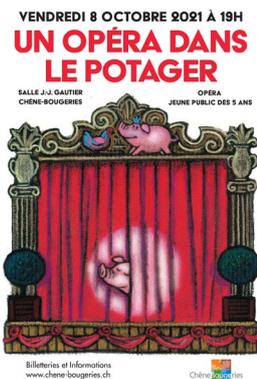
Conférences



Dans le cadre des cycles de conférences Jean-Jacques Gautier traitant depuis de nombreuses années du thème des Droits Humains, un débat interactif a été choisi pour cette édition 2021. « **Les jeunes et la détention** » a rassemblé, sous l'organisation de l'Association pour la Prévention de la Torture (APT), le mardi 16 novembre, plusieurs intervenants dont notamment **M. Boillat**, Président du Tribunal des mineurs, **et Mme Magnenat Fuchs**, juge au Tribunal des mineurs, pour échanger autour de ce sujet préoccupant. Comment maintenir le lien avec un parent incarcéré ? Les mineurs migrants non accompagnés peuvent-ils être détenus ? La prison, quel impact sur un jeune ? Vaste sujet qui a lancé un débat fort intéressant et qui a permis au public de poser diverses questions, et de s'exprimer.

Fêtes et spectacles pour les enfants

L'année scolaire terminée, la **Fête des écoles** a eu lieu jeudi 1^{er} juillet et vendredi 2 juillet 2021. En raison des normes sanitaires, seuls les enfants de la commune ont pu bénéficier des attractions durant 4 demi-journées. Malgré ces conditions particulières, tout était réuni pour que la fête soit belle et les enfants heureux durant ces après-midis leur étant consacrés : maquillage, promenades à poney, carrousels, châteaux gonflables, glaces et goûters.



Vendredi 8 octobre 2021, « **Un opéra dans le potager** » s'est installé à Chêne-Bougeries... Interprété par la Compagnie du Rossignol, cet opéra jeune public dès 5 ans a séduit petits et grands. Voici l'histoire « Dans un jardin potager, le poisson Do nous raconte les amours de Mimosa, le cochon-roi, avec Filador, la belle poulette chanteuse de charme, disait-on... », sur un livret et musique de **Robert Clerc**, **Sophie Graf** au chant lyrique, **Robert Clerc** à la narration, **Irina Chkourindina** au piano, sous la direction d'**Antoine Marguier**, accompagnés des solistes de l'**Orchestre de la Suisse Romande**, le tout pimenté des dessins humoristiques de **Tom Tirabosco**.

Pressés d'offrir des friandises aux enfants de Chêne-Bougeries, **Saint-Nicolas** et le Père Fouettard y ont fait leur halte, le lundi 6 décembre 2021. Après un beau cortège aux flambeaux et quelques chants entonnés par le chœur Arte Musica, entouré des autorités communales, les familles ont dégusté la soupe et les marrons tandis que d'autres se faisaient photographier avec Saint-Nicolas et son joli poney.



Pour sa 19^{ème} édition, le **festival Marionnettes & Cie** avait réservé un très beau programme le week-end des 12 et 13 mars 2022. Trois spectacles à découvrir pour les enfants dès 6 mois, mais aussi un parcours de la marionnette comprenant divers ateliers afin de s'émerveiller en duo autour du monde de la marionnette. La collaboration fut une fois de plus très réussie avec la Cie des Croquettes.



Promotions 2021

Manifestations officielles

Le **Mérite Chênois 2020**, attribué au **Professor Dr h.c.mult. Walter R. Stahel** pour la promotion du concept d'économie circulaire, n'ayant pu être remis durant l'année 2020, a donc fait l'objet d'une cérémonie privée, à la demande du méritant, le 13 septembre 2021. Ont assisté, à cette occasion, le méritant accompagné de son épouse et de deux amis proches, ainsi que le Conseil administratif et le Secrétaire général.

Le **Mérite Chênois 2021** a été quant à lui décerné le 23 novembre 2021 à **Mme Michèle Cart**, fondatrice d'Opéra-Théâtre, pour son amour de la musique et du théâtre, généreusement transmis aux jeunes générations. A cette occasion, M. François Rochaix, fondateur et directeur du Théâtre de l'Atelier Genève, a prononcé un discours très émouvant, suivi de celui de Mme Cart, laquelle a remercié les autorités pour cette belle soirée, donnée en son honneur ! Cet événement fut aussi l'occasion pour Mme Marion Garcia Bedetti, Conseillère administrative, de rappeler les fondements du Mérite Chênois à l'assemblée dont faisaient partie les nouveaux naturalisés de la commune, qui furent également à l'honneur durant cette cérémonie.



Mérite Chênois 2021 : Mme Marion Garcia Bedetti, conseillère administrative, Mme Michèle Cart, méritante 2021, M. Florian Gross, maire et M. Jean-Michel Karr, conseiller administratif

Collaborations intercommunales

L'**Orchestre des Trois-Chêne**, chapeauté par l'association « 3 Chêne Culture » et dirigé par Arturo Corrales, a offert le dimanche 7 novembre 2021 un magnifique concert, avec Sylvie Cauwerts, soliste flûtiste. « Schéhérazade » a encensé le public.

Célébrée le vendredi 24 septembre 2021, puis le vendredi 20 mai 2022, la **Fête des Voisins**, événement national, a invité les citoyens à se retrouver dans les immeubles, les chemins ou les jardins pour partager un moment de convivialité, afin d'enrichir les relations de bon voisinage. La Ville de Chêne-Bougeries a, comme de coutume, fourni à ses habitants des invitations pré-imprimées, t-shirts, ballons, cabas, bancs et tables pour que la fête soit la plus belle possible.



TERRITOIRE, BIODIVERSITE ET MOBILITE

Le Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité a été renforcé, au printemps 2022, avec l'arrivée d'une chargée de projets biodiversité et d'une chargée des autorisations de construire. L'équipe est désormais composée d'un responsable de service à temps plein et de quatre collaboratrices à temps partiel.

Le service a pour missions le suivi, la mise en œuvre et l'observation de la planification urbaine et de la biodiversité sur le territoire communal.

Les tâches et projets principaux incluent :

- L'élaboration et la mise en œuvre du PDCom
- La rénovation/reconstruction du Village de Chêne-Bougeries
- Le pilotage et le suivi d'études de planifications communale (équipements publics, aménagements de l'espace public, étude mobilité...)
- La mise à jour de l'Inventaire Cantonal des Arbres (ICA)
- La mise en œuvre du programme « + 1'000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries »
- Le lancement de micro-projets nature en ville (potager urbain, Sentier nature, mini-forêt...)
- La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux (Conférences nature et environnement, Sentier nature, La Nuit est Belle)
- L'étude des dossiers en autorisation de construire, la rédaction des préavis communaux et les déclarations d'infractions en matière d'autorisation de construire
- Le suivi de tous les projets planifiés par le Canton sur le territoire de la commune (plans localisés de quartier et plans de site; renaturation des cours d'eau; Projet Paysage Prioritaire de l'Arve; CEVA-Voie verte, Axe Frontenex, Rte de Chêne...)

Le service assure également le suivi de nombreuses études et projets concernant le patrimoine bâti de la commune (évaluation des possibilités d'affectation, relocalisation d'activités, rénovation et agrandissement des écoles publiques communales, construction de crèches et rénovations énergétiques).

Dans le cadre des dossiers planifiés par le Canton, le service collabore avec les Services de l'Etat au travers des projets cités plus haut, ainsi que les Hautes Ecoles romandes, notamment par le suivi de projets d'étudiants.

De plus, le service accorde beaucoup d'importance et de temps pour répondre aux questions des habitants par téléphone concernant les autorisations de construire, mais également concernant les travaux en cours, les disponibilités de logements, le soin aux arbres, etc.

TERRITOIRE

Plan directeur communal 2030 et Plan directeur des chemins pour piétons

Après plus de quatre années de travail, le Plan directeur communal 2030 de la Commune de Chêne-Bougeries a été adopté par le Conseil municipal le 18 novembre 2021, et approuvé par le Conseil d'Etat le 2 mars 2022.

L'approbation du Conseil d'Etat comporte cependant des réserves portant :

- Sur la stratégie de densification de la zone 5
- Les principes d'aménagement et les mesures inscrites au chapitre 4.3 concernant le Secteur Malagnou-Paumière-Werner
- Les orientations concernant le Secteur du Moulonais figurant au chapitre 4.10.2.

Ces trois points ne sont donc pas validés par l'Etat de Genève. Les chapitres concernant les secteurs de développement de Malagnou-Paumière-Werner et du Moulonais devront être revus dans le cadre des processus de développement des secteurs, en collaboration avec l'Office de l'urbanisme. En effet, les principes d'aménagement proposés par la Commune dans ces deux secteurs ne sont pas en ligne avec les velléités de développement du Canton.

La Stratégie zone 5 doit quant à elle être mise en conformité avec le nouvel art. 59 al. 4 LCI, entré en vigueur le 28 novembre 2020. Cette modification de la loi était intervenue alors que les travaux d'élaboration du PDCom 2035 étaient trop avancés pour en intégrer les implications stratégiques dans le document.

La Commune a lancé la première révision de son PDCom, et plus spécifiquement de sa stratégie pour la zone 4, début 2022. L'objectif de cette mise en conformité avec la LCI est de réfléchir à l'opportunité de définir des zones de développement accru, où une dérogation allant jusqu'à un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.48 (THPE) serait conditionnée à une consultation de la Commune et de la Commission d'urbanisme.

Dans le cadre de ce processus de mise à jour, plusieurs présentations en commission et deux ateliers de consultation des associations communales ont déjà eu lieu. Le document approche le stade de la consultation technique au Canton, après laquelle il sera rendu public dans le cadre de la procédure de consultation publique. Le délai de révision, initialement fixé au 31 décembre 2022 par la LCI, a été repoussé de six mois par l'Etat de Genève.

Dans l'intervalle, conformément à l'art. 59 al. 4 bis, la Commune de Chêne-Bougeries n'accorde aucune dérogation art. 59 al. 4 LCI.

Village de Chêne-Bougeries

La transformation du village de Chêne-Bougeries se poursuit depuis le début de la dernière législature. Ces nouveaux souffles et regard sur ce patrimoine abandonné pendant des décennies portent leurs fruits.

Après l'adoption du plan de site N°29'953, les autorisations de construire DD 109'257 et DD 109'258 sont en force concernant les bâtiments situés aux N°s 21 à 27 de la rue de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, l'autorisation de construire DD 113'715 du chantier B+C, issue d'un concours SIA 142 remporté par le bureau Personeni et Raffaele architectes situé à Lausanne, et déposée le 21 juillet 2020, est entrée en force le 24 janvier 2022, soit environ 19 mois d'instruction afin d'obtenir l'autorisation de construire. Ce délai s'explique notamment par la complexité du site et par son caractère patrimonial, nécessitant quelques modifications du projet lauréat.

La première phase de cette rénovation, le Chantier A, pour laquelle le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 9'835'000.-TTC, est arrivée à son terme. Une inauguration a été organisée le 25 mars 2022, à laquelle près de 60 personnes ont été invitées afin de partager cet événement historique pour Chêne-Bougeries.

Concernant le chantier B+C, parallèlement à la phase d'instruction amorcée le 21 juillet 2020, le bureau d'architectes a lancé le processus d'appel d'offres pour 80% des marchés publics afin de stabiliser le devis général.

Une fois l'ensemble des 80% des appels d'offres de marché public attribués sous réserves, le Conseil municipal a voté lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2021 le crédit de construction d'un montant de CHF 22'950'000.- TTC.



Coupé de ruban par le Conseil administratif lors de l'inauguration du Chantier A – local du futur Café de la Fontaine - mars 2022

Doté du crédit, puis de l'autorisation de construire en force, le chantier B+C a pu démarrer le 16 février 2022.

Depuis, les démolitions des N^{os} 5 et 7, rue de Chêne-Bougeries, ainsi que des N^{os} 6 et 10, chemin du Pont-de-Ville ont été réalisées. Tous les travaux dits de dépollution ont été menés afin d'assainir les bâtiments avant démolition totale ou partielle.

Les immeubles du N^o8, chemin du Pont-de-Ville et du N^o2, chemin De-La-Montagne ont été tous les deux purgés de tous les éléments intérieurs n'ayant aucun intérêt patrimonial, permettant ainsi de préparer ces derniers aux travaux lourds de rénovations.

Les N^{os} 9 et 11, rue de Chêne-Bougeries, vont être partiellement démolis (toiture et dernier étage en colombage) avant d'être purgés à leur tour.

Parallèlement à ces travaux, certaines phases de reprises en sous-œuvre ont également pu débuter. Ces travaux consistent à renforcer les fondations des bâtiments voisins. Grâce à cette technique, des sous-sols pourront être aménagés sous les nouveaux immeubles, lesquels seront reconstruits aux N^{os} 5/7 et 13/15, rue de Chêne-Bougeries et aux N^{os} 6 et 10, chemin du Pont-de-Ville.

La rénovation/reconstruction du village de Chêne-Bougeries va doter la Commune de 36 nouveaux logements, dont 6 chambres pour étudiants, de 8 arcades commerciales, ainsi que de 2 restaurants dont la réouverture de l'historique « Café de la Fontaine », situé au N^o 27, rue de Chêne-Bougeries. De plus, des espaces pourront être mis à disposition des associations.

La vision urbanistique du village de Chêne-Bougeries ne se traduit pas uniquement par les chantiers de rénovations/reconstructions évoqués précédemment. En effet, un projet d'aménagement des espaces publics est en cours de réflexion avec les différents autres propriétaires de l'îlot. Ce futur espace public permettra de lier les bâtiments entre eux afin de donner une nouvelle identité au quartier.

Avec la récente rénovation de la rue de Chêne-Bougeries, entreprise par le Canton, ce quartier jouira d'une vraie qualité urbaine, avec commerces et restaurants de part et d'autre de la rue, offrant une diversité de services de proximité non seulement pour les habitants du quartier mais également pour les personnes de passage.

Procédures de planifications de logements dans la commune

Plan localisé de quartier Chevillarde – Jules-Cougnard - PLQ 29'978-511

À la suite des diverses procédures de demandes de classements concernant le bâtiment N° B27 et ses dépendances (bâtiments B28, B29 et B30) situés dans le secteur de la Chevillarde, le projet est aujourd'hui en cours de chantier, les logements devraient être mis à disposition en 2024.

Pour rappel, la parcelle N° 491 a fait l'objet de discussions intenses au cours des dernières années, aboutissant à un projet de PLQ adopté le 28 février 2018. Quelques modifications ont été effectuées à la suite de la procédure d'opposition, sans pour autant remettre fondamentalement en cause le projet initial.

Plan localisé de quartier Rigaud-Montagne

À la suite de la votation populaire du 4 mars 2018, les projets de modification de zone (MZ) et de plan localisé de quartier (PLQ) poursuivent leur mue.

Ce secteur, urbanistiquement très sensible, concentre l'attention des riverains et des autorités communales, lesquelles ont demandé au Canton de lancer une procédure de modification de zone pour passer en zone de verdure. Entrant en contradiction avec la volonté cantonale de promotion du logement, cette demande n'a pas abouti.

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020, les membres du Conseil ont voté une résolution visant à transmettre au Conseil d'Etat un avant-projet de loi proposant une modification des limites de zones sur la parcelle N°3'210 du cadastre de la Commune de Chêne-Bougeries en zone de verdure, zone de développement 4A et zone de bois et forêts.

À la suite de cette résolution, le Département n'a pas donné suite sous prétexte que l'avant-projet n'avait pas fait l'objet d'un travail en liaison avec l'Office de l'urbanisme, cela, conformément à l'art. 15A al. 4 de LaLAT.

D'ailleurs, le département a également signifié ses réticences en intégrant dans l'approbation du PDCom du 2 mars 2022 une réserve visant à ne pas « valider » les orientations communales concernant le secteur du Moulanaï, figurant au chapitre 4.10.2.

Secteur Malagnou-Paumière

La planification du secteur Malagnou Paumière a été relancée à l'automne 2021 sous l'impulsion des propriétaires souhaitant développer leurs parcelles.

En 2012, ce secteur a été déclassé en ZD3 à l'initiative de l'Etat de Genève, propriétaire de la parcelle dite de l'ancien Institut de zoologie (885), et malgré l'opposition de la Commune. Les parcelles concernées par le déclassement (2133, 2134, 883, 884, 885) ainsi que celle de la FLPAI qui les jouxte (886), ont depuis fait l'objet de multiples études et avant-projets :

- 2015 - Grand Projet Chêne-Bourg-Chêne-Bougeries (fin des études)
- 2015 – Projet de l'Association des Intérêts de Conches
- 2016 – Avant-projet de PLQ nuvolab (Etat de Genève)

L'ensemble de ces projets doit aujourd'hui être réexaminé à l'aune des enjeux actuels. Afin d'encadrer le processus de planification, l'Etat de Genève a lancé un processus de concertation regroupant l'ensemble des acteurs concernés (propriétaires, autorités publiques, associations de quartier), qui doit permettre d'aboutir à une image directrice faisant consensus pour le secteur.

La Commune y défend le maintien des cordons boisés présents sur le secteur et la maximisation des surfaces de pleine terre. Elle demande également un accès au futur développement par la route de Malagnou et la construction d'équipements publics scolaires notamment.

Planification territoriale 2014 / 2025

Depuis plusieurs années, l'augmentation de la population de Chêne-Bougeries est suivie. Aujourd'hui, le nombre d'habitants a dépassé les 13'500. D'ici à 2025, le nombre de logements qui seront mis à disposition est de 675, concentrés sur 4 projets; ce nombre de logements correspondant à environ 1'300 habitants supplémentaires. Cette prévision à 2025 ne tient pas compte des logements produits en zone 5. Aujourd'hui cette zone connaît un ralentissement dans son développement, cela est dû au changement de la législation, mais également à l'intégration dans le PDCom de Chêne-Bougeries d'une stratégie d'évolution de la 5^{ème} zone qui permet de mieux cadrer son développement.

Avec les différentes prévisions, il est probable que Chêne-Bougeries comptera, d'ici à la fin de 2025, près de 15'000 habitants.

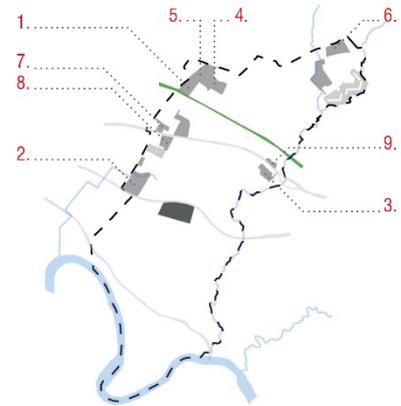
Cette augmentation pousse à penser la planification communale différemment, en prévoyant notamment, dans chaque projet en zone de développement, des équipements publics et des espaces publics pour les futurs habitants de Chêne-Bougeries.

Planification territoriale 2014/2025

**Au total : 2'673 logements dans des ensembles collectifs,
en plus des demandes définitives en 5e zone (villas contiguës ou individuelles)**

Logements récemment livrés **1'030 logements**

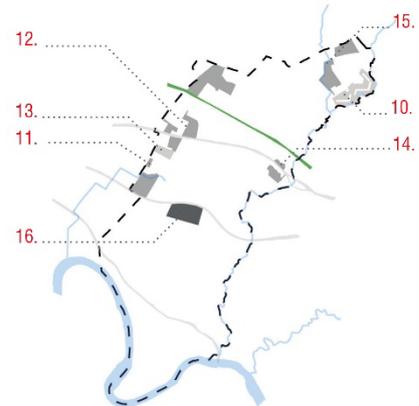
1. Pré-Babel + Pré-Babel 3
2. Hauts de Malagnou
3. Bessonnette
4. Nouveau Prieuré
5. Pré du Couvent
6. Rigaud-Nord
7. Falletti - Puthon
8. Jules-Cougnard
9. Village - Chantier A



1

Chantiers en cours **675 logements**

10. Surélévation Montagne
11. Odier - Chevillarde
12. Challendin
13. Chevillarde - Jules-Cougnard/parcelle 491
14. Village - Chantier B + C



2

Planification avancée **968 logements**

15. Rigaud - Montagne
16. Malagnou - Paumière

Autorisations de construire

59 demandes en autorisation de construire ont été traitées par le Conseil administratif durant la période comprise entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022, soit 12 dossiers de moins que durant la période précédente. Il convient encore de préciser qu'un dossier peut être traité à plusieurs reprises si ce dernier subit des modifications nécessitant un nouveau préavis communal.

Cette baisse s'explique principalement par deux raisons. La première étant le moratoire en matière de dérogations concernant la densité en zone 5, entré en vigueur le 28 novembre 2019. La seconde est liée à la modification de l'art. 59 al. 4 LCI conférant aux Communes la tâche d'élaborer dans leur planification communale un plan des périmètres de densification accrue permettant, moyennant le respect de la stratégie d'évolution de la 5^{ème} zone, l'octroi de la dérogation à l'indice d'utilisation du sol.

Ce texte de loi laisse un délai aux Communes pour rendre leur planification conforme au droit, néanmoins au vu de la tâche très complexe, le Département laisse un délai supplémentaire de 6 mois, soit au 30 juin 2023 au lieu du 31 décembre 2022.

A ce jour, la Commune refuse toutes les demandes de dérogation à l'indice d'utilisation du sol par absence, dans son PDCOM, des périmètres de densification accrue.

Dès lors, le processus et les types de procédures d'autorisations de construire ont évolué. Les architectes et promoteurs se sont adaptés à la situation et ont déposé majoritairement des procédures accélérées (APA) ne sollicitant aucune dérogation et laissant aux communes 15 jours pour se prononcer sur les dossiers.

Le tableau ci-dessous indique la nature des préavis formulés par la Commune et le nombre de dossiers non transmis à la Commune. Il est important d'indiquer que 66% des dossiers n'ont pu faire l'objet de préavis communal car le Département n'a pas jugé nécessaire de transmettre les dossiers à la Commune. Les dossiers concernés sont uniquement des APA.

Préavis favorable	Préavis favorable sous réserve	Demande de complément	Préavis défavorable	Pas de préavis communal	Dossier non transmis à la commune
5	35	0	18	1	116
3%	20%	0%	10%	1%	66%
23%					

Le tableau suivant indique le type de dossiers déposés au Département.

Demande réalable	Demande définitive	Procédure accélérée	Demande de démolition
0	34	131	10
0%	19%	75%	6%

Le tableau ci-dessous indique les prononcés des préavis communaux. A noter que sur les 59 dossiers que la Commune a traité, 67% de ces derniers sont favorables, soit 2/3 des demandes.

Préavis favorable	Préavis favorable sous réserve	Demande de complément	Préavis défavorable	Pas de préavis communal
5	35	0	18	1
8%	59%	0%	31%	2%
67%				

ENVIRONNEMENT

Arborisation

Inventaire cantonal des arbres isolés

La Ville de Chêne-Bougeries participe depuis 2011 à la mise à jour de l'Inventaire cantonal des arbres isolés (ICA). Ce programme, mené par les Conservatoire et Jardin botaniques de Genève (CJB), a permis le recensement de près de 300'000 arbres dans le canton.

Les données de cet inventaire commencé en 1976 à Genève doivent être régulièrement actualisées, afin d'évaluer notamment la valeur patrimoniale et l'état sanitaire des arbres. Entre septembre 2015 et septembre 2018, Chêne-Bougeries disposait d'un collaborateur à 50%, chargé de l'observation du territoire et de la biodiversité, dont le travail a permis la réactualisation des données des secteurs situés de part et d'autre de la route de Chêne.

L'engagement, au premier semestre 2022, d'une chargée de projets biodiversité, permet à la commune de relancer la mise à jour de l'Inventaire, en travaillant simultanément sur les axes de projet suivants :

- Partenariat avec les CJB pour la phase test de leur nouvelle application ICA.
- Identification des périmètres prioritaires pour le recensement, sur la base notamment des objectifs du PDCOM, et mise en place d'une campagne de communication pour le deuxième semestre 2022 pour un démarrage du recensement au printemps 2023.
- Actualisation des arbres abattus sur fonds privés sur la base des dossiers de demande d'abattage. Cette phase du projet est réalisée en partenariat avec l'OCAN.
- Contrôle et intégration à l'ICA des projets de plantation faisant suite aux demandes de compensation écologiques, en lien avec les demandes d'autorisation de construire. Cette phase du projet est réalisée en partenariat avec l'OCAN.

Programme +1000 arbres en 10 ans

La Commune poursuit activement la mise en œuvre du programme *+1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries* par une démarche transversale impliquant plusieurs services communaux et au travers des axes de projet suivants :

Mandat de stratégie végétale

Le mandat confié à l'équipe de la Pr Natacha Guillaumont (hepia) a abouti à une stratégie végétale pour la commune de Chêne-Bougeries. Cette étude permet d'identifier les possibilités et contraintes de plantation sur foncier communal. Elle propose un diagnostic des structures végétales existantes et fait une série de recommandations méthodologiques et opérationnelles pour les renforcer à court et long terme.

Ce travail guide les plantations sur parcelles publiques et privées communales et permet d'orienter les habitants dans leurs projets de plantation sur parcelles privées.

La stratégie a été présentée dans le cadre de la Conférence Nature et Environnement à l'automne 2021. Le rapport est disponible par téléchargement sur le [site Internet communal](#).

Convention

La convention de plantation sur parcelles privées est en cours d'élaboration et les premières plantations pourront avoir lieu à l'automne 2022.

Les services de la Commune ont d'ores et déjà planté plus d'une trentaine d'arbres et de grands arbustes dans les parcs et les promenades. Ces premières plantations permettent également de préparer le renouvellement du patrimoine arboré dans les espaces publics. De plus, les services travaillent sur le programme de plantation automne 2022 avec de grands spécimens mais également avec la mise en œuvre de micro-forêts.



Mise en terre d'un platane - Conches

Abattages

La Commune poursuit une politique visant à minimiser au maximum les abattages d'arbres sur son territoire. La stratégie mise en place sur les parcelles dont la commune est propriétaire (DP communal, parcelles privées et publiques communales) est la suivante :

- Il ne peut y avoir abattage d'un arbre qu'en cas de danger ou de problèmes sanitaires et mécaniques avérés.
- En cas d'abattage, les fûts sont maintenus à la verticale.
- Le bois n'est pas exporté : il est maintenu à proximité de l'arbre.
- Un projet de replantation est mis en place pour la saison suivante.

Pin noir d'Autriche

Le majestueux Pin noir d'Autriche du Parc Stagni a dû être abattu au printemps 2022 en raison d'un champignon qui l'avait presque totalement asséché. L'arbre présentait ainsi un danger pour les promeneurs (risque de chute), mais également pour ses congénères en raison de possibilités de contagion.

Comme prévu par la politique communale d'abattage des arbres, les fûts et le bois ont été laissés sur place et servent de refuge et d'habitat à la faune environnante. Un ambitieux projet de replantation est prévu pour l'automne 2022.



Pin noir d'Autriche
– parc Stagni

Planification

Parc de la Bessonnette

Depuis 2019, la Commune de Chêne-Bougeries est propriétaire d'un ensemble de parcelles anciennement propriété de de la Famille Gautier. Ainsi, elle travaille sur différents scénarios de planifications visant à valoriser ces parcelles.

Actuellement, ces parcelles sont entretenues par un exploitant agricole qui utilise la prairie comme fourrage et y laisse pâturer ses moutons à la fin de l'été. Afin de respecter cette pratique agricole qui disparaît peu à peu du tissu urbain, la Commune a décidé d'ouvrir le parc au public à la fin de l'été afin de permettre à l'exploitant agricole de poursuivre son activité sans conflit d'usage avec des promeneurs.

L'ouverture du parc de la Bessonnette devrait être effective à la fin de l'été 2022, avec un règlement d'usage visant à garantir le respect de ce milieu riche en biodiversité. De plus, afin de pouvoir fermer le parc la nuit, un unique accès sera permis par le portail principal.

Nant du Moulonais

La Commune travaille en partenariat avec l'OCEau et en collaboration avec les Communes de Vandœuvres et Cologny pour la sécurisation et la potentielle remise à ciel ouvert du Nant du Moulonais.

Le ruisseau est actuellement canalisé et enterré le long du chemin Glandon, entre le chemin des Falquets (Cologny) et la route Jean-Jacques-Rigaud, ainsi qu'entre le chemin De-La-Montagne et l'embouchure du Nant dans la Seymaz. Les deux ouvrages d'engouffrement étant sous-dimensionnés, ils présentent des risques de crue modérés. Des travaux de sécurisation seront donc entrepris en 2022-2023 par les Communes de Cologny et de Chêne-Bougeries pour y remédier.

Dans la mesure où seule une renaturation ou remise à ciel ouvert permettrait de régler complètement les problématiques liées aux crues centenales du Nant du Moulonais, la Commune étudie la possibilité d'inscrire les projets de l'OCEau dans le cadre de sa planification directrice.



Vue sur le Salève depuis le parc de la Bessonnette

Sensibilisation et participation

Sentier nature

Le Sentier nature a été inauguré le 4 septembre 2021 avec un programme d'animation à destination des enfants (KARCH-GE, CCO, Atelier Sols Vivants), une exposition des travaux des élèves ayant participé au projet et la présentation de l'ensemble des panneaux du Sentier dans le parc Stagni. Cette inauguration devait avoir lieu en 2020 mais avait dû être reportée pour les raisons sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.

Pour rappel, le « Sentier nature de Chêne-Bougeries » est né d'une initiative de la Commission Nature et Environnement, qui souhaitait contribuer à renforcer le lien entre les habitants et la nature qui les entoure, au travers d'un projet à forte valeur écologique destiné principalement aux enfants. Le principe d'un projet participatif réalisé en collaboration avec les écoles primaires de la commune a convaincu le Conseil Municipal, qui a voté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 92'500.- TTC lors de sa séance ordinaire du 16 mai 2019.

Durant l'année scolaire 2018-2019, les élèves de cinq classes primaires, entre la 4P et la 8P, ont travaillé sur différents thèmes floristiques et faunistiques permettant de les sensibiliser à l'importance de la promotion de la biodiversité. Leur travail en classe, effectué en collaboration avec des enseignants et un mandataire spécialisé en environnement et botanique, a permis de créer la matière première (dessins, explications, petits jeux) de 10 panneaux didactiques sur des thèmes tels que les corridors biologiques, la vie du sol, les haies ou encore les abeilles et les mares.

Au début du mois de mars 2020, ces panneaux ont été installés le long de trois « boucles » propices à la balade, réparties du nord au sud du territoire communal. Ces trois parcours sont balisés par un marquage au sol à l'effigie d'un écureuil, animal-symbole du Sentier Nature de Chêne-Bougeries. Pour guider les promeneurs et communiquer des informations complémentaires sur le sentier et la commune, un flyer a été édité et mis à disposition du public à la Mairie et sur le site [Internet communal](#).

Le projet de Sentier Nature sera relancé durant l'année 2022-2023 dans un format similaire, élargi à tous les degrés d'accueil et d'enseignement (EVE, primaire, secondaire), voire à d'autres partenariats institutionnels.



Inauguration du Sentier nature au parc Stagni – septembre 2021



Potager

Au printemps 2022, un potager pilote a été créé au chemin Louis-Segond, sous l'égide de la commission nature, environnement et biodiversité du Conseil municipal. Ce projet a pour objectif de favoriser l'accès à la terre et au jardinage pour les habitant-e-s de la commune et de promouvoir une culture de proximité zéro pesticide tout en créant du lien social.

Le potager pilote a rencontré un grand succès dès la séance d'information organisée le 27 avril 2022 : l'ensemble des 26 parcelles de 6m² ont été attribuées dans les semaines qui ont suivi l'ouverture des inscriptions. Une fête d'inauguration a eu lieu le lundi 9 mai, qui a permis aux jardiniers de se mettre à l'ouvrage dans une ambiance festive.

Ce potager pilote doit permettre de fédérer les jardiniers autour de la création d'une association, laquelle portera l'organisation du potager pour les années à venir. La Commune travaille, en parallèle, à identifier un terrain pour pérenniser le projet dès la saison 2023.

Ateliers « Sols Vivants »

La Commune a proposé quatre ateliers pédagogiques de découverte des sols à destination de ses habitants. Cette offre gratuite visait à permettre aux participants de mieux connaître la formation, structure et composition des sols, tout en se familiarisant aux techniques de diagnostic et d'amélioration de sa fertilité.

Les quatre ateliers ont eu lieu en septembre 2021, sur les thèmes suivants :

- Premiers pas sur le sol (formation et composition des sols)
- Comment diagnostiquer son sol ? (Textures, structures et chimie des sols : outils de diagnostic)
- Un sol fertile pour un jardin abondant (soutenir et enrichir le sol et ses acteurs clés)
- Compost et engrais verts (utilité, fonctionnement et qualité du compost et engrais verts)



Pollution lumineuse

La Commune met en œuvre son plan « pollution lumineuse », en entreprenant notamment les actions suivantes :

- Suppression définitive des éclairages sous les marronniers de la place Colonel-Audéoud
- Extinction des deux mats d'éclairage dans le Parc Stagni
- Remplacement des mats d'éclairage publics traditionnels par des mats « intelligents » avec variation de l'intensité lumineuse au moment du passage d'un véhicule ou piéton

Par ailleurs, le Conseil administratif souhaite qu'aucune dérogation ne soit accordée pour garder des enseignes lumineuses privées allumées sur le territoire communal entre 22h et 6h.



La Commune participe de plus activement à toutes les éditions de l'événement « La Nuit est Belle », initiative transfrontalière d'extinction de l'éclairage public qui mobilise une fois par année toutes les communes du Grand Genève.

En 2019, la Commune avait organisé des animations au parc Stagni (conférence, transats pour l'observation du ciel, collation offerte et éclairage minimisant les impacts sur la biodiversité).

Pour l'édition 2021, la Commune s'est associée avec le Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO), qui a proposé une balade intercommunale d'observation des chauves-souris au départ du BatSpot installé sur le territoire de Chêne-Bougeries.

Le prochain événement est prévu pour le 23 septembre 2022, la Commune prévoit à nouveau des animations et conférences dans le parc Stagni, en collaboration avec plusieurs associations et la Société Astronomique de Genève. A cette occasion, elle rééditera son [« Guide de survie »](#) sur la pollution lumineuse, qui vise à sensibiliser sa population aux effets néfastes des halos lumineux sur la faune, notamment. Ce guide est par ailleurs mis à disposition d'autres collectivités publiques sous licence Creative Commons (BY 4.0); plusieurs communes ont ainsi pu le distribuer à leurs habitants.

Conférences nature et environnement

Depuis 2019, sous l'impulsion de la commission nature, environnement et biodiversité, la Commune de Chêne-Bougeries a mis en place un cycle de conférences de sensibilisation aux questions environnementales. Les conférences ont lieu deux fois par année, en principe aux alentours des équinoxes.

En 2021-2022, les thèmes suivants ont été abordés :

« Climat et arborisation » (5 octobre 2021)

Cette conférence a été l'occasion, pour la Professeure Natacha Guillaumont, de présenter les résultats du mandat de stratégie végétale confié à hepia, dans le cadre du projet *+1000 arbres*. M. Jean-Michel Karr, Conseiller administratif délégué, a posé les bases du projet de convention de plantation sur le domaine privé, tandis que M. Damien Gumpy, Adjoint scientifique au Service cantonal du développement durable, a présenté les tenants et aboutissants du nouveau Plan climat Cantonal.

« L'Eau en ville comme vecteur de vie » (26 avril 2022)

Lors de cette conférence, M. Frédéric Bachmann (OCEau) a présenté les changements de pratique de la gestion de l'eau en ville au niveau cantonal, qui vise à la valorisation des eaux pluviales dans les espaces publics et privés, pour une meilleure adaptation aux dérèglements climatiques. Mme Jenifer Schlup (OCEau) est revenue en images sur les différents projets de renaturation de la Seymaz. M. Guy Loutan (Association Convive) est quant à lui revenu sur l'importance de l'infiltration des eaux dans les parcelles pour la biodiversité locale.

La conférence annoncée pour le 21 septembre 2022 sera l'occasion d'aborder les difficultés rencontrées sur le chemin de la transition énergétique, tant au niveau des pratiques de consommation individuelle qu'à celui de la mise en place de projets et règlements à un niveau institutionnel.



Renseignements à la population

Le Service du territoire, de la biodiversité et de la mobilité est également à la disposition des habitants de la commune pour toute question liée à l'arborisation et à la biodiversité. Les questions liées à l'arborisation sur domaine privé reviennent régulièrement et concernent directement les habitants, que ce soit pour des questions de sécurité ou de bon voisinage.

MOBILITE

Projets à l'initiative communale

Promotion du Pédibus

Le pédibus est un moyen de transport à pied pour lequel un adulte bénévole accompagne les enfants d'un point de départ jusqu'au bout du trajet (école, quartier, etc.). Ce moyen de déplacement comprend de nombreux avantages pour les enfants et contribue à la diminution de la production de dioxyde de carbone, alias CO2.

Le pédibus réside essentiellement sur la motivation, l'envie et l'engagement des parents. Ce sont eux qui seront amenés tout au long de l'année à le conduire.

Afin de promouvoir le développement de lignes Pedibus sur la Commune, une campagne d'information a été lancée, avec le soutien de la FAPEO – Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire, auprès des élèves de la 1P à la 4P des écoles primaires de Chêne-Bougeries et qui sera ponctuellement suivie par d'autres actions de communication.

Subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique

La Commune a reconduit sa politique de subvention, initiée en 2012, pour l'achat de vélos à assistance électrique. En 2021, le Conseil administratif a décidé d'octroyer 50 subventions communales de CHF 250.- en début d'année, puis 50 supplémentaires en septembre. En tout, plus de 90 subventions ont été allouées sur l'année 2021.

Cart@bonus

Le Conseil administratif avait décidé en 2010 de proposer à la vente 100 cartes *Unireso* au tarif préférentiel de CHF 20.- au lieu de CHF 30.- aux habitants de la commune en âge AVS. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le nombre de cartes a été augmenté de 20 unités.

Ainsi depuis 2019, 120 cartes sont désormais proposées mensuellement à la recharge. En effet, les Transports Publics Genevois (TPG), dans un souci d'innovation en lien avec la dématérialisation des titres de transport, ont décidé de remplacer la cart@bonus par une nouvelle carte de paiement sans contact, nommée TPGPay. En 2021, une moyenne de 50 cartes ont été rechargées par mois.

Carte journalière « communes CFF »

Le Conseil administratif a également décidé de reconduire la vente de cartes journalières CFF 2^{ème} classe. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le prix de la carte journalière a toutefois dû être augmenté de CHF 40.- à CHF 45.-.

Dix cartes « communes CFF » sont en vente chaque jour au guichet de la mairie, étant encore rappelé que depuis janvier 2013, les disponibilités desdites cartes sont consultables en direct sur le site Internet communal.

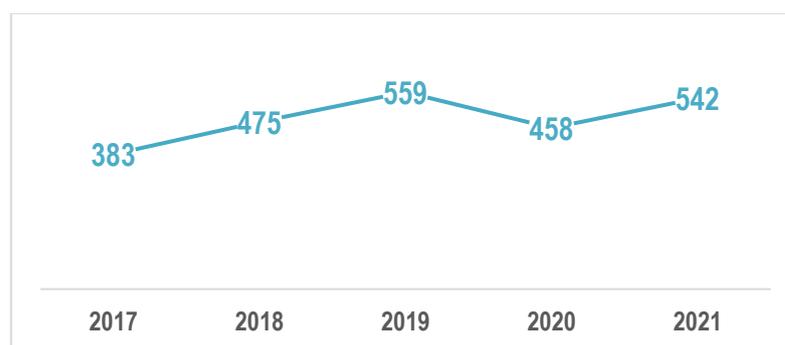
**« Mobilité
douce
à prix
réduits »**

Mobility : le car sharing en toute facilité

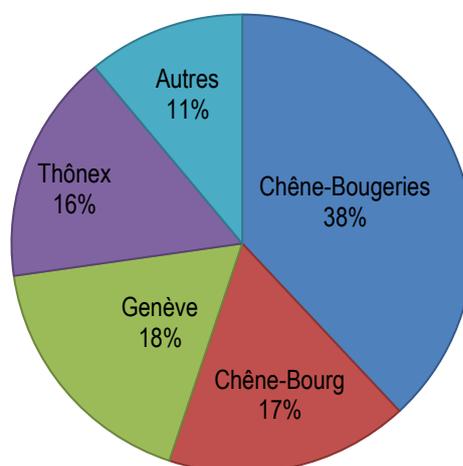
Pour rappel, la Ville de Chêne-Bougeries a signé en 2017 un contrat de partenariat avec la société Mobility, par lequel un véhicule électrique a été mis à disposition des abonnés Mobility, aux abords de la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Jouxtant cette installation, se trouve également une borne de recharge électrique Eypass installée par la société Greenmotion, utilisable conjointement par leurs abonnés pour des véhicules privés et par les utilisateurs de Mobility.

Nombre de réservations entre 2017 et 2021



Réservation en % par domicile des utilisateurs en 2021



Révision des schémas de circulation de Chêne-Bougeries

Le Conseil administratif a identifié le besoin de réaliser une étude en lien avec trois thématiques concernant la mobilité sur la commune.

La première thématique ressort de l'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001, qui prévoit, à son article 6, que l'efficacité des mesures réalisées pour une limitation de la vitesse à 30 km/h doit être vérifiée une année au plus tard après son entrée en vigueur. Si les objectifs n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires.

En effet, tant que la limitation de vitesse n'est pas respectée par 85% des véhicules observés, cela signifie que les aménagements ad hoc doivent être revus. Dès que celle-ci est respectée par 85% des automobilistes, des contrôles répressifs peuvent être effectués.

Par ailleurs, la motion, votée le 6 mai 2021 par le Conseil municipal, invitait le Conseil administratif à mener l'expertise des zones 30 sur le territoire communal, ainsi qu'à augmenter les contrôles de vitesse par les moyens appropriés pour les zones 30 (radars, présence d'agents municipaux, panneaux indicateurs de vitesse, etc.). Elle demandait également au Conseil administratif de prendre toute mesure visant à sécuriser les zones 30.

La deuxième thématique concerne l'avenue Pierre-Odier, laquelle a été partiellement mise en sens unique à l'essai, à partir du mois de février 2020. Le Conseil administratif souhaite également réaliser une évaluation de la pertinence de cette mesure, afin de déterminer s'il convient ou non de la pérenniser.

Enfin, la troisième thématique concerne la circulation routière sur l'ensemble de la commune. En effet, en prévision de l'augmentation du trafic résidentiel corollaire à la hausse de la population et des évolutions du réseau routier cantonal et communal structurant (projet route de Chêne, Axe Frontenex), le Conseil administratif souhaite réviser et optimiser les schémas de circulation des secteurs nord, centre et sud de la commune. L'objectif est de comprendre la manière dont les flux de mobilité se structurent au sein de ces trois secteurs, afin d'évaluer la pertinence de réaménager certains tronçons pour améliorer la qualité de l'espace public, tout en sécurisant les usagers et limitant le trafic de transit dans les prochaines années.

Vu ce qui précède, le Conseil administratif a estimé pertinent de réaliser une étude élargie couvrant ces trois thématiques, et explorant les potentielles synergies dans la planification de travaux sur la voirie lors des différents autres projets de la commune (mise en séparatif des collecteurs d'eau, mise en œuvre du projet +1'000 arbres, aménagement de l'espace public rue, etc.).

À cet effet, un appel d'offres sur invitation auprès de trois bureaux d'ingénieurs mobilité de la place genevoise a été initié en janvier 2022. Après analyses des réponses par l'administration communale et l'audition du 23 mars 2022 des candidats par le groupe de travail ad hoc sur la mobilité, composé de conseillers municipaux, le choix du prestataire pour ce mandat d'étude s'est porté sur le bureau Citylink.

Route Jean-Jacques Rigaud – Limitation à 30km/h

Dans le courant de l'année 2021, l'Office cantonal des transports a été sollicité à plusieurs reprises, sur la base des propositions suivantes :

- 30km/h de jour pérenne dans le cadre de l'axe Frontenex, afin de limiter le bruit
- 30km/h de jour à court terme et de manière provisoire, afin de limiter le bruit et les dangers dus à l'état de la chaussée
- 30km/h de nuit pérenne, afin de limiter le bruit.

Le Canton a officiellement répondu par courrier daté du 10 mai 2022, qu'il n'était pas favorable à la première demande, invoquant que dans le cadre des aménagements routiers liés au projet de l'Axe Frontenex, il est prévu de poser un revêtement phono-absorbant, avec une baisse attendue du bruit routier de 4 à 8 décibels, ce qui représente déjà une amélioration importante.

Il accepte en revanche d'entrer en matière pour le 30km/h de jour à court terme et de manière provisoire, comme mesure d'accompagnement, lors de la réfection du chemin De-La-Montagne, afin de réduire les nuisances dues à l'augmentation du trafic induite par le chantier.

Le Canton accepte également le 30km/h de nuit pérenne, afin de limiter le bruit. Ceci sera mis à l'enquête dans le cadre de la nouvelle stratégie de modération de la vitesse, prévue par le Conseil d'Etat, pour lutter contre le bruit routier.

Planification cantonale

Axe Frontenex – des Communaux d’Ambilly à la place des Eaux-Vives

Le projet cantonal communément appelé « Axe Frontenex » est devenu plus concret avec la dépose, en 2018, de l’autorisation de construire (DD 112'184) et les diverses séances publiques d’informations qui y ont été consacrées.

Au moment de la rédaction du présent rapport et selon le système de suivi administratif des autorisations de construire (SADconsult), l’instruction de cette DD est toujours en cours. Le Conseil municipal devrait se prononcer en automne 2022 pour voter le crédit nécessaire.

De plus, afin de limiter les abattages d’arbres, et notamment sept chênes, la Commune a pris le parti de lancer un processus de transplantation permettant le déplacement de ces arbres. Ce processus nécessite deux années de suivis pour espérer 100% de reprise de la croissance végétale après replantation.

Dans le même esprit, la Commune a obtenu le maintien de cinq arbres supplémentaires en faisant modifier le projet. En effet, un chêne sera maintenu au chemin de Grange-Canal, trois frênes seront intégrés dans l’aménagement en séparant les flux routiers et les flux de mobilité douce sur le chemin de la Gradelle et un magnifique chêne est également conservé à l’angle du chemin de la Gradelle et du chemin David-Munier.

Pour rappel, ce projet vise à la création d’un axe BHNS (bus à haut niveau de service), permettant de relier le futur quartier des Communaux d’Ambilly, situé sur le territoire de la Commune de Thônex, à la place des Eaux-Vives, en ville de Genève.

Ce concept de mobilité s’accompagne d’un projet de réaménagement de l’espace public permettant, entre autres, la création de bandes et pistes cyclables, l’élargissement des trottoirs, la plantation d’arbres, etc.

L’assainissement de la chaussée sera réalisé conformément à l’Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB); étant encore précisé que l’étude y afférente, pilotée par la commune, est achevée.

Les bus de cette nouvelle ligne seront a priori tous dotés de la technologie TOSA (trolleybus optimisation du système d’alimentation), développée en collaboration entre les TPG, l’Office cantonal de la promotion des industries et des technologies, les SIG et le groupe ABB.

Initialement prévu pour une mise en service entre 2020 et 2021, ce projet devrait être concrétisé entre 2023 et 2025.

Route de Chêne

Au même titre que tous les autres axes cantonaux, la route de Chêne devra être assainie selon l'Ordonnance pour la protection contre le bruit. L'aménagement en surface de toute la largeur de l'axe, sur le tronçon compris entre Grange-Canal et la rue de Chêne-Bougeries, sera revu.

Aujourd'hui, l'Office cantonal des transports a terminé le processus d'avant-projet. La suite du dossier sera ensuite pilotée par l'Office cantonal du génie civil. Comme prévu, le projet prévoit la mise aux normes des trois arrêts de tram et le déplacement des arrêts Grange-Falquet et Grangettes. Les conditions de déplacements en mobilité douce seront améliorées et la pose du phono-absorbant sera réalisée pour répondre aux obligations légales de l'OPB.

A la demande de la Commune, toute la longueur du site tram sera végétalisée avec une végétation dite rudérale. Cette demande vise à répondre aux objectifs du PDCom dont notamment la réduction des îlots de chaleur en végétalisant les axes importants afin de maintenir la température moyenne enregistrée sur le territoire communal à 3°C en dessous de celle prévalant en Ville de Genève.

A ce stade, il reste deux points que la Commune souhaite aborder pour améliorer davantage le projet :

- L'intégration d'une végétation arborée
- L'intégration des réflexions « l'eau en ville » de l'OCEau afin de mieux gérer les eaux de ruissellement.

Route du Vallon

Sur proposition de la Commune, un mandat conjoint avec l'Etat a démarré mi-mars 2022, visant à expertiser l'état et le fonctionnement actuel de la route du Vallon.

Il est important de rappeler que cet axe est un réseau structurant de propriété cantonale.

Les principaux objectifs de ce mandat sont :

- Améliorer la qualité de l'espace public, l'urbanité et la qualité paysagère face aux enjeux climatiques et écologiques
- Arboriser l'axe selon la stratégie végétale de la commune (projet +1000 arbres)
- Réaliser un projet multimodal d'aménagement d'espace-rue qui intègre les contraintes normatives
- Limiter la vitesse l'axe à 30km/h sur la partie nord du tronçon (entre la rte de Chêne et le Foyer du Vallon) et en évaluer ses contraintes et conséquences
- Requestionner les aménagements autour des bâtiments publics (mairie, salle communale, parcs, ...) et de la route du Vallon.

Tout en y intégrant en finalité la pose d'un revêtement phono-absorbant afin de répondre à l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB).

Le mandat a été attribué de gré à gré (en dessous du seuil AIMP 150'000) à une équipe de mandataires constituée d'un bureau d'architectes-paysagiste qui pilote le mandat (volonté de la commune pour respecter ses orientations en matière d'arborisation et de qualité de l'espace public), d'un bureau d'ingénieurs civils et d'un bureau d'ingénieur mobilité.

ETAT CIVIL

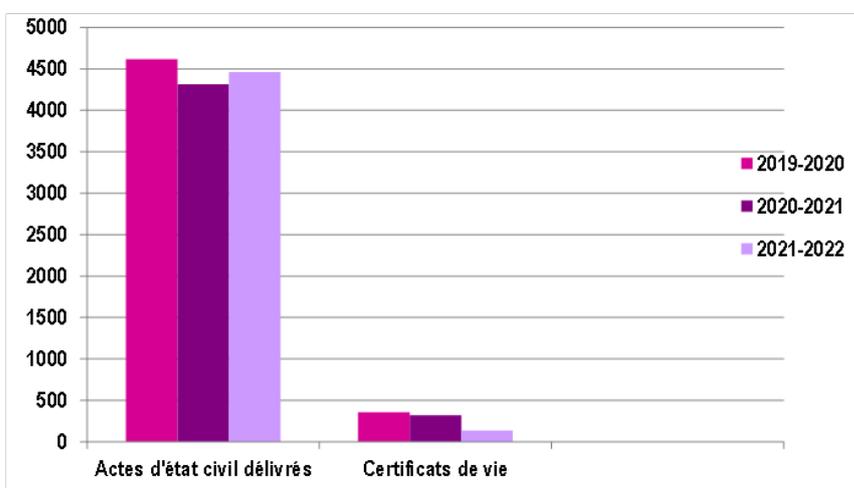
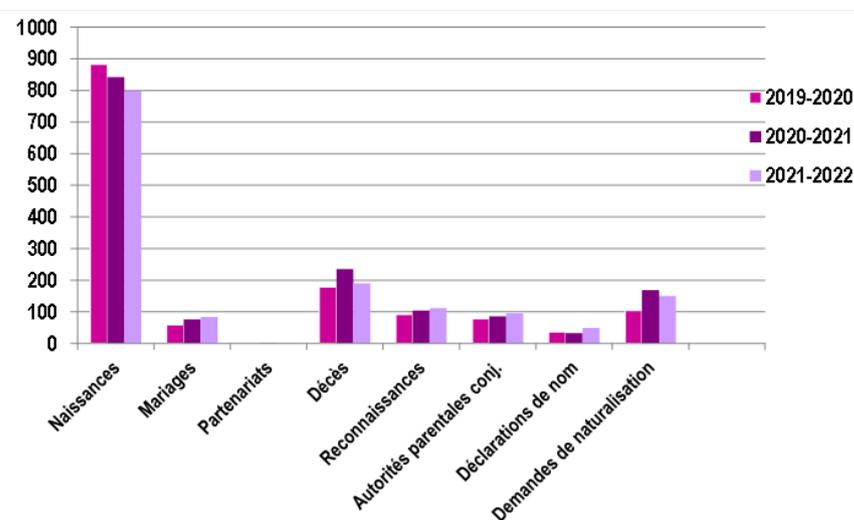
L'arrondissement en chiffres

Evénements survenus dans l'arrondissement

L'arrondissement en chiffres

Evénements survenus dans l'arrondissement

2021 - 2022	Chêne-Bougeries	Jussy	Presinge	Puplinge
Naissances	799	-	-	-
Mariages	73	5	1	4
Partenariats	1	-	-	-
Décès	179	1	5	5
Reconnaisances	108	-	-	4
Demandes de naturalisation	133	4	2	11



Nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022

Le 18 décembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté la révision du Code Civil concernant le changement de sexe inscrit dans le registre de l'état civil suisse.

La réforme simplifie le changement de sexe inscrit dans le registre de l'état civil suisse et, corollairement, de prénoms des personnes transgenres ou présentant une variation du développement sexuel, en permettant de modifier l'inscription du sexe par une déclaration faite devant l'officier de l'état civil.

Comme en droit actuel, le changement de sexe à l'état civil ne suppose aucune intervention médicale ou d'autres conditions préalables et n'a pas d'effet sur les liens de famille.

En outre, elle ne remet pas en cause le caractère binaire des sexes de sorte que seuls les sexes masculin et féminin peuvent être inscrits.

Conformément à l'art. 30b nCC, la déclaration peut être remise par toute personne qui a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil.

A noter qu'il est possible que la mention du sexe puisse être modifiée plus d'une fois dans une vie.

GenèveID

Il s'agit des comptes utilisés par les citoyens lors de l'accès aux nombreuses prestations en ligne offertes par les communes, le canton ou encore la confédération.

Plusieurs niveaux de vérification de l'identité de l'internaute, exigés par la sensibilité de certaines démarches en ligne, sont gérés par GenèveID :

- Sans vérification : permet uniquement l'utilisation de prestations dont les informations affichées à l'usage sont celles qu'il a lui-même saisies (e.g. formulaire de changement d'adresse)
- Vérification au niveau cantonal : permet l'utilisation de prestations en ligne qui exposent des informations sur l'utilisateur connues de l'administration (e.g. imprimer son attestation RDU)
- Vérification au niveau fédéral : permet l'utilisation de prestations soumises à un fort cadre juridique (e.g. dossier électronique du patient)

L'état civil peut délivrer, aux habitants de la commune, un compte GenèveID vérifié selon les règles cantonales.

FINANCES

Bilan au 31 décembre 2021

Bilan actif 2021

<u>ACTIF</u>	31 décembre 2020	31 décembre 2021
	CHF (*)	CHF (*)
PATRIMOINE FINANCIER		
Disponibilités et placements à court terme	40'449'299	40'183'131
Créances	21'321'025	19'681'100
Placements financiers à court terme	1'098'782	1'108'785
Actifs de régularisation	933'730	1'475'983
Placements financiers	1'621'463	4'503'700
Immobilisations corporelles	116'880'137	120'272'360
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux	2'249'668	1'899'406
Total du patrimoine financier	184'554'103	189'124'466
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Investissements		
Immobilisations corporelles	42'671'533	42'645'991
Immobilisations incorporelles	862'066	764'593
Participations, capital social	6'046'432	8'215'640
Subventions d'investissements	2'934'196	827'000
Total du patrimoine administratif	52'514'228	52'453'224
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	237'068'331	241'577'689

Bilan passif 2021

PASSIF

Capitaux de tiers

Engagements courants	2'202'020	3'302'862
Engagements financiers à court terme	1'200'000	1'200'000
Passifs de régularisation	3'851'349	3'333'352
Provisions à court terme	3'071'016	3'222'123
Engagements financiers à long terme	21'600'000	20'400'000
Provisions à long terme	306'707	68'183
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds	2'249'668	1'899'406

Total **34'480'760** **33'425'926**

Capital propre

Fonds	1'246'960	1'230'814
Excédent/découvert du bilan	201'340'612	206'920'949

Total **202'587'572** **208'151'763**

TOTAL DU PASSIF **237'068'331** **241'577'689**

(*) Arrondi au franc

Comptes de fonctionnement

L'exercice 2021 a été clos avec un total de revenus de CHF 48'415'102.56. Les charges se sont quant à elles élevées à CHF 42'850'911.10. Il en est donc résulté un excédent budgétaire de CHF 5'564'191.46.

Les charges liées au personnel se sont élevées à CHF 10'944'781.43, représentant 25% du total des charges.

Les charges de la catégorie "Charges de biens, services et autres charges d'exploitation", soit toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune, se sont élevées à CHF 8'478'099.94, représentant 20% du total des charges.

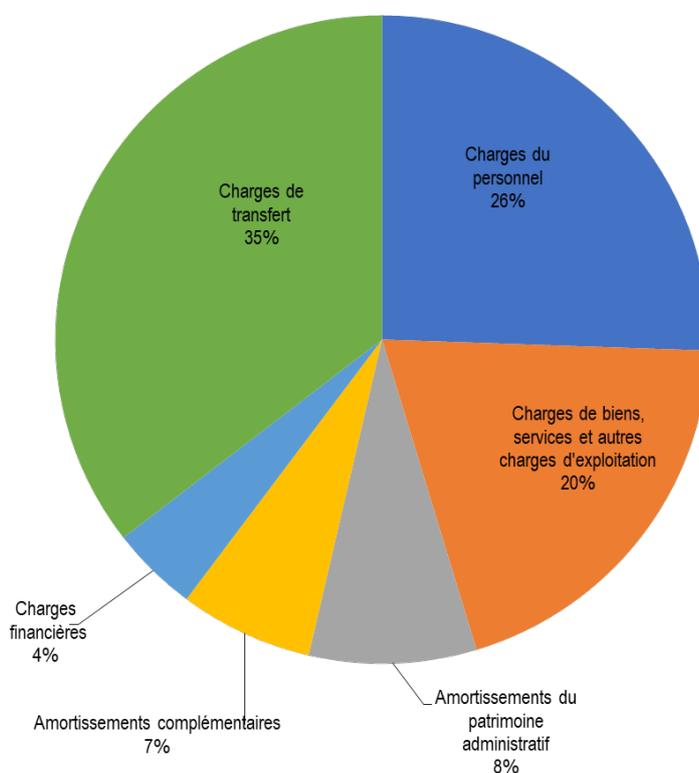
Les charges d'amortissements et des subventions d'investissements du patrimoine administratif ont été bouclées avec un total de CHF 3'549'386.46, représentant 8% des charges.

Les charges de transfert pour un montant de CHF 15'195'075.46 comprennent principalement les contributions et dédommagements aux collectivités publiques qui se sont élevés à CHF 5'466'832.68 et le montant des subventions accordées à CHF 6'676'764.78.

Les charges financières s'élèvent quant à elles à CHF 1'852'084.83 et les charges extraordinaires (amortissements complémentaires) à CHF 2'831'482.98.

« L'excédent budgétaire s'est élevé à CHF 5'564'191.46 »

Récapitulation des charges par nature pour un total de CHF 42'850'911.10



RESUME DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2021 (Classification fonctionnelle)

	Budget 2021		Compte 2021		Variation entre Budget 2021 et comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	CHF (*)	CHF (*)	CHF (*)	CHF (*)		
01	584'300	0	532'961	0	-9%	0%
02	6'247'211	497'680	8'470'152	535'657	36%	8%
11	2'248'980	311'500	2'147'642	332'433	-5%	7%
14	562'730	32'000	494'684	42'121	-12%	32%
15	1'176'209	105'000	1'202'296	141'141	2%	34%
16	294'491	57'650	264'381	66'134	-10%	15%
21	4'757'397	672'919	4'634'102	730'528	-3%	9%
29	15'000	0	15'000	0	0%	0%
32	860'020	1'300	719'167	0	-16%	-100%
34	5'372'665	129'700	4'832'961	121'817	-10%	-6%
52	30'000	0	0	0	-100%	0%
54	5'324'319	291'857	5'229'372	275'612	-2%	-
55	145'000	0	152'380	0	5%	0%
57	1'563'395	0	1'492'370	0	-5%	0%
58	0	0	0	0	0%	0%
59	438'700	140'000	430'500	140'000	-2%	0%
61	3'232'725	134'000	2'768'205	150'706	-14%	12%
62	483'560	177'000	408'454	146'423	-16%	-17%
63	50'000	0	0	0	-100%	0%
64	0	12'000	0	12'000	0%	0%
71	72'840	0	46'722	0	-36%	0%
72	571'756	575'000	551'710	270'287	-4%	-53%
73	2'422'989	34'500	2'233'924	86'405	-8%	150%
75	90'000	0	10'642	0	-88%	0%
76	50'000	0	3'613	0	-93%	0%
77	202'300	71'500	171'450	110'865	-15%	55%
79	435'331	0	156'244	0	-64%	0%
87	171'200	550'000	167'444	595'776	-2%	8%
91	1'277'500	36'077'512	870'890	40'793'103	-32%	13%
92	975'011	0	989'543	0	1%	0%
93	1'883'821	0	1'883'821	0	0%	0%
96	1'862'300	3'688'364	1'859'323	3'860'604	0%	5%
97	0	10'000	0	2'433	0%	-76%
99	103'180	3'250	110'958	1'058	8%	-
Totaux	43'504'930	43'572'732	42'850'911	48'415'103	-2%	11%
Excédent de revenus	67'802		5'564'191			

(*) Arrondi au franc

RESUME DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2021 (Classification selon les natures)

Nature	Libellé de la nature	Budget 2021	Compte 2021	Variation Budget-Compte	Variation en %
30	CHARGES DE PERSONNEL	11'448'400	10'944'781	-503'619	-4%
31	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10'821'848	8'478'100	-2'343'748	-22%
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'777'300	3'446'673	-330'627	-9%
34	CHARGES FINANCIERES	1'654'400	1'852'085	197'685	12%
36	CHARGES DE TRANSFERT	15'802'982	15'297'789	-505'193	-3%
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	0	2'831'483	2'831'483	0%
Total des dépenses		43'504'930	42'850'911		
40	REVENUS FISCAUX	35'867'306	40'524'392	4'657'086	13%
42	TAXES	1'649'400	1'901'780	252'380	15%
43	REVENUS DIVERS	13'350	3'236	-10'114	-76%
44	REVENUS FINANCIERS	4'758'054	4'926'589	168'535	4%
46	REVENUS DE TRANSFERT	1'284'622	1'059'106	-225'516	-18%
Total des recettes		43'572'732	48'415'103		

Patrimoine administratif au 31 décembre 2021

Comptes	Désignation	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021	Ecart en Francs C2021-C2020
Récapitulatif du patrimoine administratif				
14000	Terrains non bâtis	972 763.07	986 301.73	13 538.66
14001	Routes / voies de communication	1 485 179.36	1 815 982.07	330 802.71
14002	Aménagement des eaux	25 560.00	19 170.00	6 390.00-
14003	Autres ouvrages de génie civil - compte général	0.00	0.00	0.00
14004	Traitement des eaux usées	9 533 058.86	10 651 143.66	1 118 084.80
14005	Elimination des déchets	33 280.64	5 599.09-	38 879.73-
14006	Terrains bâtis	24 728 321.36	22 470 052.14	2 258 269.22-
14007	Biens meubles	641 922.48	613 812.37	28 110.11-
14008	Installations en construction	3 487 533.63	5 981 744.89	2 494 211.26
14009	Traitement des eaux usées	1 652 799.85	0.00	1 652 799.85-
14010	Elimination des déchets	111 114.12	113 383.27	2 269.15
14011	Autres immobilisations corporelles - Compte général	0.00	0.00	0.00
14012	Immobilisation corporelles en cours	329 870.30	38 672.20	291 198.10-
14013	Autres immobilisations corporelles	532 195.93	725 920.71	193 724.78
14014	Participations, capital social	6 046 431.86	8 215 639.83	2 169 207.97
14015	Fonds intercomm. développement urbain FIDU	2 934 196.32	827 000.00	2 107 196.32-
BILAN		52 514 227.78	52 453 223.78	61 004.00-
Amortissement au 31 décembre 2021				
Amortissements du patrimoine administratif au 31 décembre 2021			3 549 386.46	
Amortissements complémentaires des subventions d'investissements au 31 décembre 2021			2 831 482.98	

Tableau des immobilisations en cours au 31 décembre 2021

N° de bien	Objet	Date de la délibération	Statut du crédit	Crédit brut voté	Dépenses brutes totales au 01.01.2021	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2021	Total des recettes brutes au 01.01.2021	Total des recettes au 31.12.2021	Amortissements cumulés au 01.01.2021	Amortissements cumulés 2021	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.2021	Valeur comptable nette au 31.12.2021
2900021	Rénov. des installations liées à la sécurité et incendie bât	07.06.2018	EC	1'290'000.00	296'804.42	425'836.78	722'641.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	722'641.20
2902200	Acquisition parcelle 1150 - Ch. Pont-de-ville 20 / Ch. de la Fontaine 7	01.03.2018	EC	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2908005	FIDU 2022	18.11.2021	EC	962'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21700113	Parcelles 1455, 404 - Extension Ecole de Chêne-Bougeries - Autrisation de construire	27.09.2018	EC	300'000.00	287'796.65	75'803.64	363'600.29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	363'600.29
21700113	Parcelles 1455, 404 - Extension Ecole de Chêne-Bougeries - Travaux d'extension - Demi-groupe scolaire	18.11.2021	EC	10'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21700314	Réfection des façades de l'école primaire de la Gradelle	11.02.2021	EC	200'000.00	0.00	157'379.25	157'379.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	157'379.25
21700609	Etude de faisabilité AIMP - Extension Ecole Belvédère	26.09.2019	EC	3'050'000.00	68'658.75	69'475.55	138'134.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	138'134.30
34101177	CSSM 2014 & 2017 : Vestiaires-Rénovation	28.09.2017	EC	2'425'500.00	825'576.15	1'037'549.00	1'863'125.15	0.00	0.00	80'850.00	80'850.00	161'700.00	0.00	1'701'425.15
34101181	CSSM 2018 - Renouvellement éclairages domestiques CSSM	01.03.2018	EC	71'000.00	64'274.70	0.00	64'274.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	64'274.70
34101187	CSSM 2019 - Rafrâichis. Buvette stade Trois-Chêne	16.05.2019	EC	638'870.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
34101189	CSSM 2020 - Rénovation du terrain de football synthétique B	24.09.2020	EC	495'000.00	0.00	376'366.20	376'366.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	376'366.20
34101191	CSSM 2020 - Travaux de rénovation du restaurant 3-Communes	10.12.2020	EC	178'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
34101192	CSSM 2020-Projet de rénovation et d'amélioration énergétique	10.12.2020	EC	101'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
34101193	CSSM 2021-Rénovation du "Pavillon des Sports"	06.05.2021	EC	975'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
34200102	Quadrilatère Mairie+divers bât : Réaménagement paysager	15.11.2018	EC	279'353.95	98'353.95	0.00	98'353.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	98'353.95

N° de bien	Objet	Date de la délibération	Statut du crédit	Crédit brut voté	Dépenses brutes totales au 01.01.2021	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2021	Total des recettes brutes au 01.01.2021	Total des recettes au 31.12.2021	Amortissements cumulés au 01.01.2021	Amortissements cumulés 2021	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.2021	Valeur comptable nette au 31.12.2021
34200108	Espaces publics, parcelle no 3189 CODHA - Aménagement	15.05.2014	EC	2'447'630.00	1'209'010.40	0.00	1'209'010.40	661'093.30	661'093.30	288'225.10	0.00	288'225.10	0.00	259'692.00
34200121	Place Colonel-Audéoud - Installations d'aires de pique-nique	06.05.2021	EC	290'000.00	0.00	121'178.05	121'178.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	121'178.05
34200511	+1000 arbres en 10 ans à Chêne-Bougeries	26.09.2019	EC	4'000'000.00	13'600.00	70'774.70	84'374.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	84'374.70
54400100	Plan de mobilité scolaire communal - Etude	24.01.2019	EC	143'000.00	42'188.20	0.00	42'188.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	42'188.20
54512104	EVE Rigaud : Acquisition de mobilier et équipements	11.05.2017	EC	191'000.00	166'375.50	0.00	166'375.50	0.00	0.00	23'875.00	23'875.00	47'750.00	0.00	118'625.50
54512400	Acquisition de surfaces EVE "Challengin"	07.06.2018	EC	8'000'000.00	138'137.55	7'084.80	145'222.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	145'222.35
61500094	Travaux de modération des vitesses - chemin Naville	18.06.2020	EC	40'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
61500102	Réaménagement et réfection Ch. De-La-Montagne aux normes OPB	27.02.2020	EC	6'400'000.00	66'393.35	45'898.15	112'291.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	112'291.50
61500510	Renouvellement du réseau éclairage public	20.06.2019	EC	1'000'000.00	0.00	80'024.85	80'024.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	80'024.85
61505020	Réaménagement Pré-du-Couvent	27.09.2018	EC	803'000.00	42'409.05	546'666.80	589'075.85	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	589'075.85
62200004	Voie verte CEVA : Génie civil et aménagements	16.06.2016	EC	1'500'000.00	678'591.20	17'209.60	695'800.80	0.00	0.00	225'000.00	75'000.00	300'000.00	0.00	395'800.80
73012109	Assainissement ancienne déchetterie intercommunale - Etude	18.12.2014	EC	150'732.00	111'114.12	2'269.15	113'383.27	0.00	0.00	10'387.00	30'146.40	40'533.40	0.00	72'849.87
79000200	Accessibilité du territoire communal	28.09.2017	EC	112'000.00	38'672.20	0.00	38'672.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	38'672.20
Total des investissements en cours				46'093'585.95	4'147'956.19	3'033'516.52	7'181'472.71	661'093.30	661'093.30	628'337.10	209'871.40	838'208.50	0.00	5'682'170.91

Tableau des immobilisations terminées au 31 décembre 2021

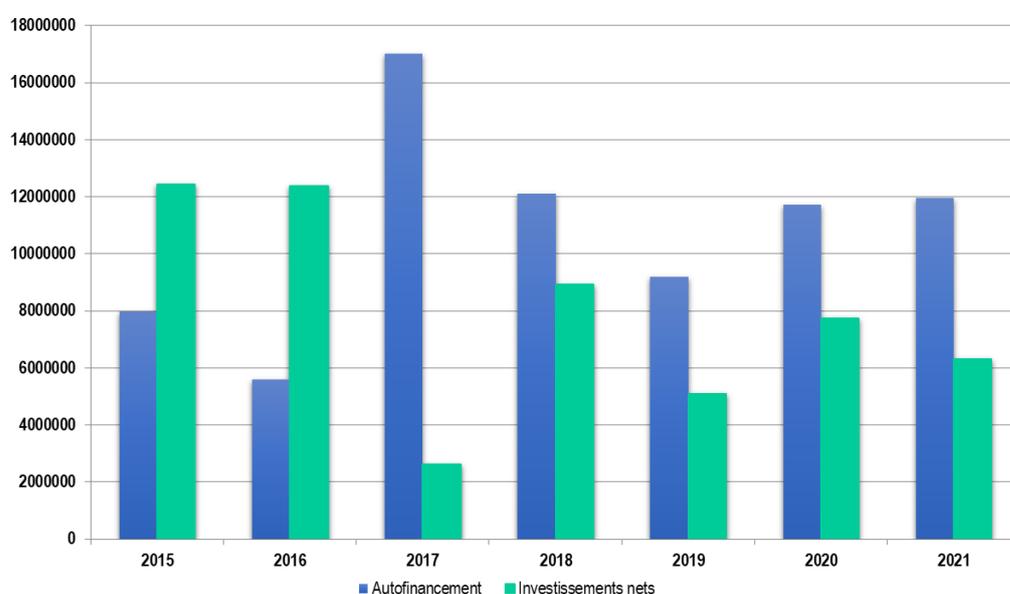
Objet	Date de la délibération	Statut du crédit	Crédit brut voté	(Dépassement) / économie sur le crédit	Explications sur le dépassement	Dépenses brutes totales au 01.01.2021	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2021	Total des recettes au 31.12.2021	Amortissements cumulés au 01.01.2021	Amortissements cumulés 2021	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur comptable nette au 31.12.2021
Rafraîchissement du salon sismondi	26.09.2019	T	129'000.00	24'805.49		84'367.66	19'826.85	104'194.51	0.00	0.00	10'419.45	10'419.45	93'775.06
FIDU 2021	10.12.2020	T	827'000.00	0.00		0.00	827'000.00	827'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	827'000.00
Acquisition véhicule - Seat Alhambra Hola	10.12.2020	T	53'000.00	250.00		0.00	52'750.00	52'750.00	0.00	0.00	6'593.75	6'593.75	46'156.25
Déplac. d'une structure de jeux - Préau Ecole Gradelle	12.12.2019	T	128'000.00	8'502.55		119'497.45	0.00	119'497.45	0.00	0.00	11'949.74	11'949.74	107'547.71
Aménagement d'un Sentier Nature	16.05.2019	T	92'500.00	5'280.46		74'336.19	12'883.35	87'219.54	0.00	0.00	8'721.95	8'721.95	78'497.59
Véhicule électrique - ADDAX MT15 N	18.11.2021	T	53'000.00	3'243.40		0.00	49'756.60	49'756.60	0.00	0.00	6'219.57	6'219.57	43'537.03
Tracteur John Deere 2026R destiné au déneigement	18.11.2021	T	41'000.00	1'005.00		0.00	39'995.00	39'995.00	0.00	0.00	4'999.37	4'999.37	34'995.63
PasSage 41 - Réaffectation partielle des locaux	28.09.2017	T	548'500.00	-82'947.68	Dépass. voté le 18.11.2021	631'447.68	0.00	631'447.68	0.00	109'700.00	65'218.46	174'918.46	456'529.22
Aménagement zone piétonne - Chemin de la Colombe	16.05.2019	T	225'000.00	-23'089.59		236'445.87	11'643.72	248'089.59	0.00	0.00	8'269.65	8'269.65	239'819.94
Bruit routier divers axes - Assainissement	25.03.2015	T	108'000.00	-62'489.97		170'489.97	0.00	170'489.97	0.00	0.00	34'097.99	34'097.99	136'391.98
Aménagement d'espaces publics Avenue de Gide	16.05.2019	T	160'000.00	-42'160.42		25'591.55	176'568.87	202'160.42	0.00	0.00	6'738.68	6'738.68	195'421.74
Réaménagement du Ch. de Fossard - Mobilité douce	16.05.2019	T	240'000.00	16'573.85		45'969.09	177'457.06	223'426.15	0.00	0.00	7'447.54	7'447.54	215'978.61
Réaménagement et travaux d'assainissement Chemin du Velours	28.01.2016	T	50'000.00	0.00		50'000.00	0.00	50'000.00	0.00	2'500.00	2'500.00	5'000.00	45'000.00
Mise en séparatif collecteur - Ch. de la Paumière	03.05.2018	T	700'000.00	-54'203.50		802'560.10	-48'356.60	754'203.50	0.00	0.00	18'855.08	18'855.08	735'348.42
Collecteur sous le Ch. Grange-Falquet	03.05.2018	T	640'000.00	-166'172.95	Dépass. voté le 18.11.2021	850'239.75	-44'066.80	806'172.95	0.00	0.00	20'154.32	20'154.32	786'018.63
Véhicule Electrique Goupil - Levée des poubelles	11.02.2021	T	57'000.00	990.00		0.00	56'010.00	56'010.00	0.00	0.00	7'001.25	7'001.25	49'008.75
Plan directeur communal - Pdcoum	16.05.2019	T	225'000.00	-69'689.30		266'774.95	27'914.35	294'689.30	0.00	30'000.00	66'172.33	96'172.33	198'516.97
Plan directeur communal - piétons	16.05.2019	T	30'000.00	5'576.85		24'423.15	0.00	24'423.15	0.00	0.00	4'884.63	4'884.63	19'538.52
Total des investissements terminés			4'307'000.00	-434'525.81		3'382'143.41	1'359'382.40	4'741'525.81	0.00	142'200.00	290'243.76	432'443.76	4'309'082.05

Investissements

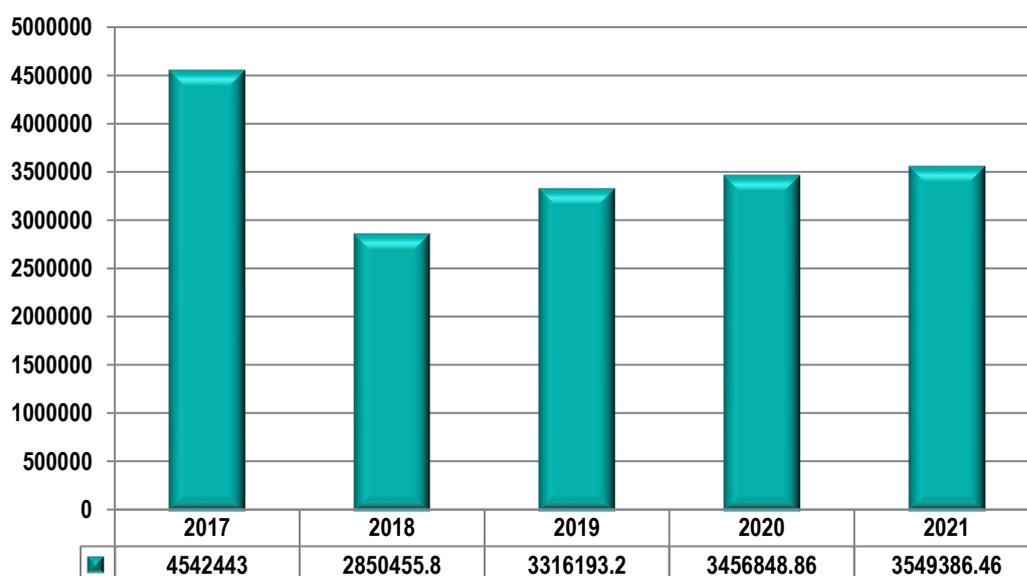
Au cours de l'exercice sous revue, la Commune a procédé à des investissements nets concernant le patrimoine administratif pour un total de CHF 6'319'865.44. L'autofinancement des investissements de ce même patrimoine administratif s'est élevé CHF 11'945'060.90.

Cette somme se décompose en excédents de revenus du compte de fonctionnement pour un montant de CHF 5'564'191.46, amortissements ordinaires pour CHF 3'549'386.46 et amortissements complémentaires pour CHF 2'831'482.98.

Investissements et capacité d'autofinancement



Amortissements ordinaires



Fiscalité

Il convient, en premier lieu, de relever que les impôts sur les personnes physiques ont représenté 96.30% du total des revenus fiscaux réalisés par la Commune.

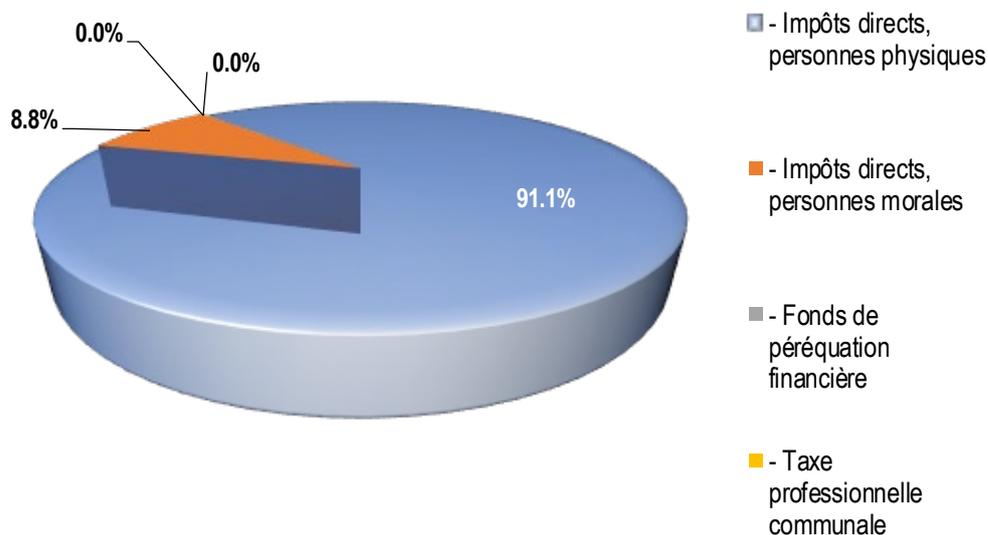
C'est dire l'importance d'une bonne estimation des rentrées fiscales. Il convient encore de rappeler que le budget 2021 a été préparé dans le courant de l'été 2020 sur la base des derniers chiffres connus à ce moment, à savoir ceux enregistrés lors de la clôture des comptes 2020.

Récapitulation par fonction

Recettes fiscales pour un total de CHF 40'524'391.65

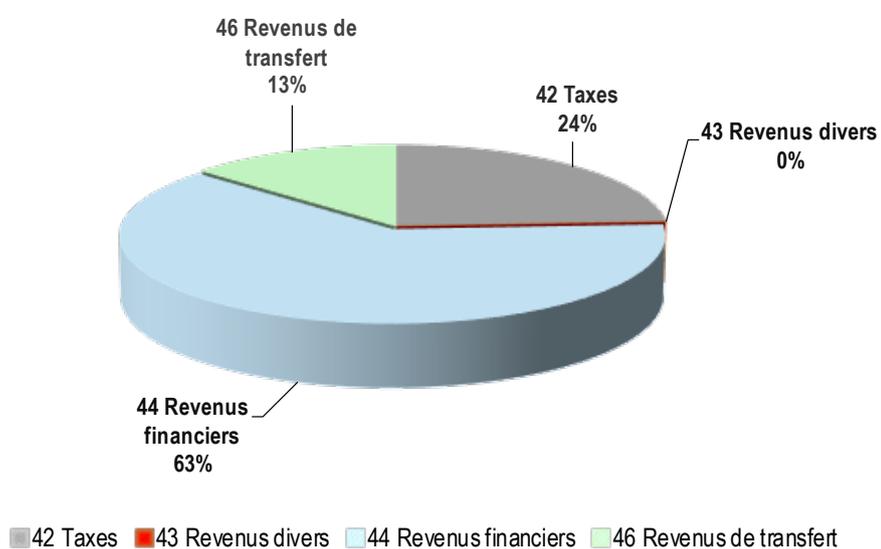
Libellé de la nature	Compte 2021
- Impôts directs, personnes physiques	36'936'402.75
- Impôts directs, personnes morales	3'572'448.90
- Fonds de péréquation financière	0.00
- Taxe professionnelle communale	15'540.00

	40'524'391.65

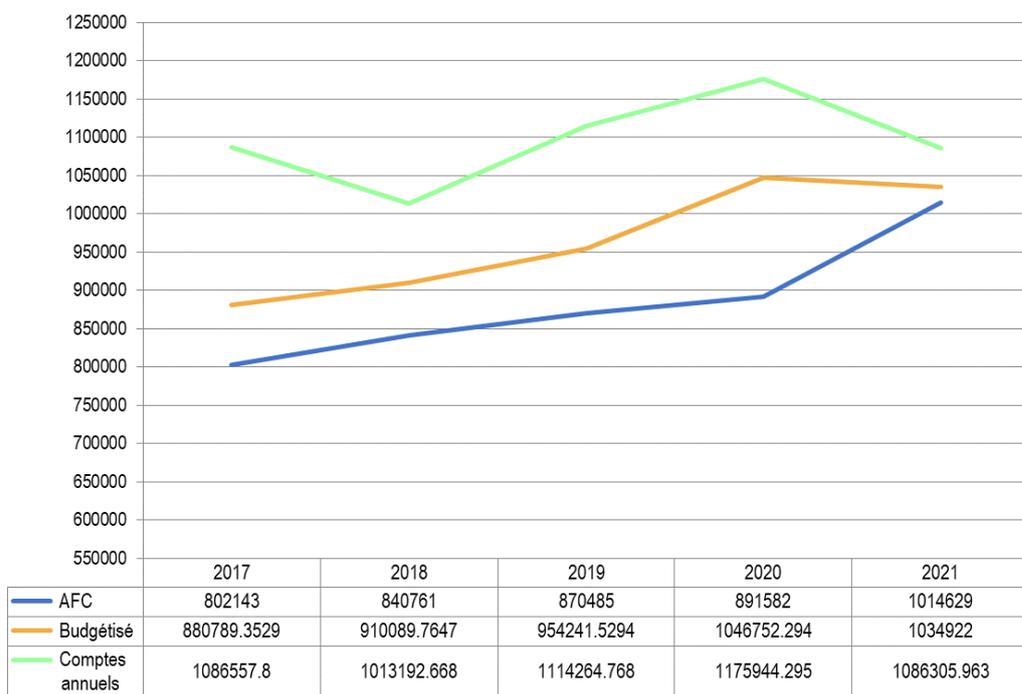


Récapitulation par nature
Recettes non fiscales pour un total de CHF 7'890'710.91

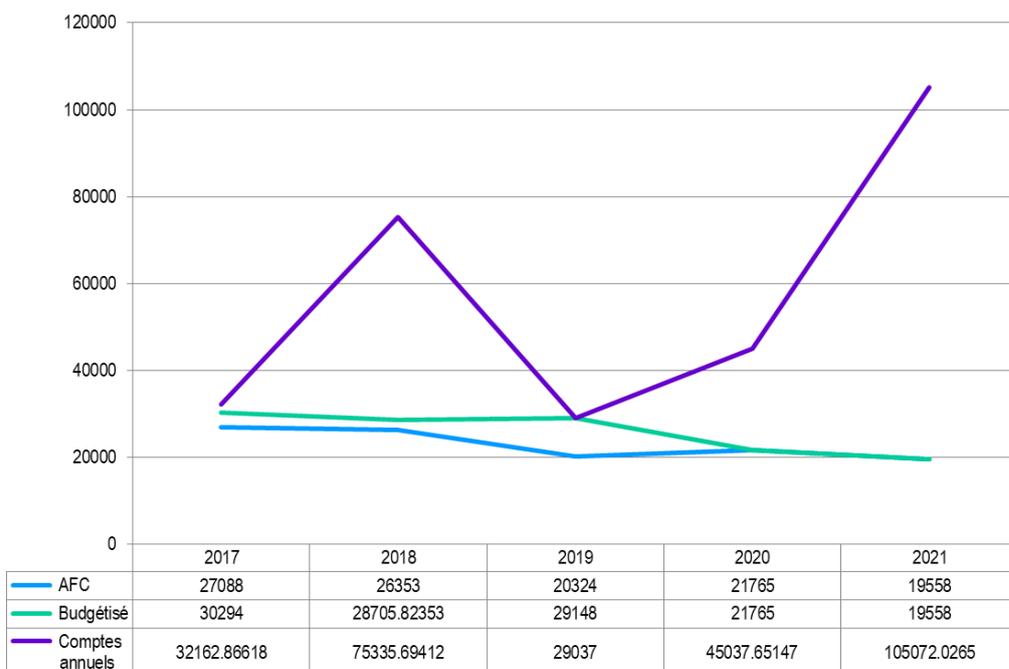
Nature	Libellé de la nature	Compte 2021
42	Taxes	1'901'780
43	Revenus divers	3'236
44	Revenus financiers	4'926'589
46	Revenus de transfert	1'059'106
		7'890'711



Evolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes physiques en milliers de francs (2017 – 2021)



Evolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes morales en milliers de francs (2017 – 2021)



Statistiques

Récapitulation par fonction et par habitant

		2021	2020
		13'125 habitants	12'622 habitants
Charges par habitant		CHF	CHF
0	Législatif et exécutif, services généraux	686	469
1	Sécurité publique, questions juridiques, service du feu et défense	313	333
2	Scolarité obligatoire, formation, autres	354	340
3	Culture, autres sports et loisirs	423	423
5	Invalidité, famille et jeunesse, chômage, aide sociale et domaine d'asile	557	558
6	Circulation routière, transports publics, télécommunications	242	250
7	Approvisionnement eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, protection des espèces et du paysage, lutte contre la pollution de l'environnement, autres	242	244
8	Combustibles et énergie	13	16
9	Impôts, conventions fiscales, péréquation financière, charges et revenus fiscaux, Administration de la fortune et de la dette redistributions, postes non répartis	435	571
		3'265	3'204

		2021	2020
		13'125 habitants	12'622 habitants
Recettes par habitant		CHF	CHF
0	Législatif et exécutif, services généraux	41	37
1	Sécurité publique, questions juridiques, service du feu et défense	44	40
2	Scolarité obligatoire, formation, autres	56	37
3	Culture, autres sports et loisirs	9	16
5	Invalidité, famille et jeunesse, chômage, aide sociale et domaine d'asile	32	37
6	Circulation routière, transports publics, télécommunications	24	18
7	Approvisionnement eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, protection des espèces et du paysage, lutte contre la pollution de l'environnement, autres	36	30
8	Combustibles et énergie	45	43
9	Impôts, conventions fiscales, péréquation financière, charges et revenus fiscaux, Administration de la fortune et de la dette redistributions, postes non répartis	3'402	3'601
		3'689	3'858

TABLE DES MATIERES

POLITIQUE	2-11
Message du Conseil administratif	2
Composition et fonctions du Conseil administratif	3
Composition du Conseil municipal	4-5
Commissions permanentes du Conseil municipal	5-6
Ordres du jour des séances du Conseil municipal	7-11
RESSOURCES HUMAINES	12-13
L'administration communale	12
Statistiques	13
GESTION DES PATRIMOINES	14-25
Aménagement, entretien et nouveaux projets	14-19
Routes et cimetière	20-21
Parcs et promenades	22-25
SPORTS & LOISIRS	26-31
Centre sportif Sous Moulin (CSSM).	26-29
Ludothèque de Chêne-Bougeries	30
Passage 41 - Centre Rencontres et Loisirs de Chêne-Bougeries	31
POLICE MUNICIPALE	32-36
Patrouilles	32-33
Lutte contre les incivilités routières	34
Autres types d'infractions	34
Dossiers ou interventions traités	35
Activités des agents et auxiliaires de sécurité	36
BUREAU DE LA PETITE ENFANCE (BUPE)	37-45
Crèche et Espaces de Vie Infantile (EVE)	38-43
Jardin d'enfants	44
Ecoles : Activités parascolaires	45
JEUNESSE	46-49
TSHM Chêne&Co	46
Petits jobs et chantiers éducatifs	46
Lâche pas ton pote	47
Statistiques	47-48
Animations au parc	48
Le Coin 2 la Rue	49
Festival DesChênés	49

AFFAIRES SOCIALES	50-58
Service social communal	50
Logements	50
Action Trois-Chêne pour l'Emploi	51-53
Subventions Action sociale - Genève	54
Accord-cadre avec la FGC	55
Les Aînés	56-58
CULTURE	59-66
Musique	59-60
Théâtre et danse	61
Expositions	62
Conférences	63
Fêtes pour les enfants	64
Manifestations officielles	65
Collaborations intercommunales	66
TERRITOIRE, BIODIVERSITE, MOBILITE	67-91
Présentation du service	67
TERRITOIRE	68-76
Plan directeur communal	68
Village de Chêne-Bougeries	69-70
Planification logements	71-72
Planification territoriale	73-74
Autorisations de construire	75-76
ENVIRONNEMENT	77-84
Arborisation	77-78
Abattages	79
Planification	80
Sensibilisation et participation	81-82
Pollution lumineuse	83
Conférences nature et environnement	84
MOBILITE	85-91
Promotion Pédibus	85
Mobilité douce à prix réduits	85-86
Mobility	86
Révision des schémas de circulation	87-88
Planification cantonale	89-91

ETAT CIVIL	92-93
L'arrondissement en chiffres	92
Nouvelle loi – changement de sexe	93
GenèveID	93
FINANCES	94-107
Bilans actif et passif	94-95
Comptes de fonctionnement	96-102
Investissements	103
Fiscalité	104-106
Statistiques	107